

LE GUIDE DE LA MOBILITE DE L'ETUDIANT.E EN SOINS INFIRMIERS



FÉDÉRATION **NATIONALE** des
ÉTUDIANT.E.S en SOINS **INFIRMIERS**₁

Remerciements à

Anaïs SCHWAEDERLE, Vice-Présidente en charge de l'International à la FNEI en 2011 ;
Camille MONTIL, Vice-Présidente en charge de l'International à la FNEI en 2012 ;
Karina DURAND, Vice-Présidente en charge de l'International à la FNEI en 2013 ;
Delphine THEZE, Vice-Présidente en charge des Affaires Internationales à la FNEI en 2014-2015 ;
Hélène BLANC, Vice-Présidente en charge des Affaires Internationales à la FNEI en 2015-2016 ;
Julien DANGLES, Anthony RIBEYRON et Marion PETARD pour leurs témoignages ;
Laura TERNOT, Vice-Présidente en charge de la Communication et des Relations Presse en
2015-2016, pour le chartage de ce guide.

Directrice de publication : Lisa CANN, Présidente de la FNEI en 2015-2016
Chef de la rédaction : Merlin DESCOURS, Secrétaire Général de la FNEI en 2015-2016
Avec le soutien du Bureau National 2015-2016 de la FNEI

Rédactrices : Camille MONTIL, Eve GUILLAUME, Delphine THEZE, Hélène BLANC

Pour plus d'informations, contactez-nous à international@fnesi.org

FNEI (association loi 1901)
5 rue Frédérick Lemaitre 75020 Paris
Tél : 01 40 33 70 78
Fax : 01 40 33 70 71
www.fnesi.org

Édito

La mobilité nationale, européenne et internationale fait partie désormais des habitudes estudiantines, avec toutes les images en référence à l'Auberge espagnole qu'elle peut véhiculer.

Au-delà des idées reçues, la mobilité est un formidable moyen de développer ses compétences, de remettre en question son parcours et sa formation en la comparant avec d'autres systèmes de santé et de formation, et apporte aux étudiant.e.s une grande ouverture d'esprit, en plus d'être une expérience humaine incomparable.

Les étudiant.e.s en soins infirmiers n'ont vu entrer la mobilité dans leur formation que depuis 2009, et celle-ci, même si elle se développe de plus en plus, reste encore assez discrète.

Charte Erasmus +, conventionnements avec des établissements hors Europe, mobilité stage ou académique, séjours d'études, Service Volontaire Européen, stages à l'étranger...

Les possibilités de mobilité sont parfois difficiles à décrypter et à dénouer les unes des autres, et les étudiant.e.s en soins infirmiers n'ont pas toujours accès aux bonnes informations au bon moment pour pouvoir réaliser sereinement et efficacement une mobilité réussie au cours de leur parcours de formation ou même une fois diplômés.

Nous avons créé ce guide pour tenter de vous apporter toutes les clés nécessaires pour réaliser, si vous le souhaitez, une mobilité nationale, européenne ou internationale, qui fera de vous l'étudiant.e et le/la futur.e professionnel.le autonome, réflexif et unique que vous aurez construit selon vos choix.

Bonne lecture !

Hélène BLANC

Vice-Présidente en charge des Affaires Internationales
Bureau 2015-2016

Sommaire

Pourquoi un guide de la mobilité pour les étudiant.e.s en soins infirmiers (ESI) ? 6

CHAPITRE 1 LA FORMATION ET LA PROFESSION INFIRMIERE EN FRANCE : QUELLE PLACE POUR LA MOBILITE ET L'INTERNATIONAL ?

1. La FNESI : what is it ?	7
1.1 Où et quand nous rencontrer ?	7
1.2 Un rôle de représentation et de défense des étudiant.e.s	7
1.3 Le développement des réseaux d'ESI	8
1.4 Comment adhérer à la FNESI ?	8
1.5 Où nous contacter ?	8
2. La mobilité dans la formation et la profession : où en est-on en France et pourquoi la valoriser ?	9
2.1 Les possibilités de mobilité en France	9
2.2 Pourquoi partir étudier à l'étranger ?	9
2.3 Le référentiel 2009 : une ouverture vers la mobilité étudiante	10
3. Les organisations internationales de représentation des étudiant.e.s et des professionnel.le.s à l'international	12
3.1 L'ONI	12
3.2 L'ENSA	12
3.3 FINE Europe	13
3.4 L'EFN	13
3.5 Le SIDIIEF	14
3.6 Le CII	14



CHAPITRE 2

ORGANISER ET MONTER SON PROJET DE MOBILITE NATIONALE ET INTERNATIONALE

1. La mobilité nationale	16
1.1. Pourquoi réaliser une mobilité au national ?	16
1.2. Comment s'y prendre ?	16
1.3. L'expérience des DOM-TOM	16
1.4. Le témoignage de Marion	17
2. La mobilité européenne – ERASMUS PLUS	19
2.1. Le programme ERASMUS PLUS	19
2.2. Les modalités de départ	22
2.3. Les financements	26
2.4. Le rapport de mobilité	27
2.5. Le témoignage d'Anaïs	27
3. Le Service Volontaire Européen (SVE)	29
3.1. Le SVE : qu'est-ce que c'est ?	29
3.2. Les démarches pour monter son projet de SVE	30
3.3 Le financement du SVE	31
3.4. L'accompagnement du volontaire sur place	32
3.5. Le retour en France	33
3.6. Le témoignage de Camille	33
4. La mobilité internationale	36
4.1. La mobilité à l'internationale dans le cadre d'une convention créée par votre IFSI	36
4.2. La mobilité à l'internationale dans le cadre d'un stage organisé par un.e étudiant.e	36
4.3 La mobilité internationale dans le cadre de séjours d'études	37
4.4 Les modalités de départ	37
4.5 Les financements	41
4.6 Ne rien oublier dans ta valise	42
4.7 Une fois sur place	44
4.8 Les témoignages de Julien et Anthony	47
Annexes	
Annexe 1 : Sites utiles	
Annexe 2 : La charte ERASMUS de l'étudiant	
Annexe 3 : Exemple de budget prévisionnel	
Annexe 4 : Calendrier des vaccinations	

Pourquoi un guide de la mobilité pour les étudiant.e.s. en soins infirmiers ?

Depuis de nombreuses années, la Fédération Nationale des Étudiant.e.s en Soins Infirmiers (FNESI) s'attache à développer et à valoriser la mobilité des étudiant.e.s.

Afin de répondre aux exigences du processus de Bologne et d'aligner notre formation sur les formations de l'enseignement supérieur au niveau européen, le référentiel de 2009 nous offre de nouvelles possibilités en terme de mobilité étudiante, que ce soit en stage ou au niveau académique, principalement en Europe mais aussi au niveau international.

Depuis 2009, déjà plus de 51 des 331 Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) ont signé la charte Erasmus +, dotant ainsi leur établissement d'un programme de mobilité pérenne. D'autres encore acceptent des projets plus ponctuels de départs en stage à l'étranger.

Ce développement doit continuer, pour pouvoir permettre à tous les étudiant.e.s en soins infirmiers (ESI) de France d'avoir le même accès à la mobilité.

Depuis 2011, la FNESI est reconnue développeur de mobilité par l'Agence Europe Education Formation France (AEEFF), agence européenne qui finance les projets Erasmus +.

Nous vous proposons donc dans ce guide quelques clés afin de mener à bien votre mobilité nationale, européenne ou internationale.

CHAPITRE 1

LA FORMATION ET LA PROFESSION INFIRMIERE EN FRANCE : QUELLE PLACE POUR LA MOBILITE ET L'INTERNATIONAL ?

1. La FNEI : what is it ?

La FNEI, association loi 1901, est l'unique structure reconnue représentative de notre filière. Elle fonde son engagement autour de la défense des intérêts matériels et moraux des Étudiant.e.s en Soins Infirmiers (ESI).

Par son indépendance à toute idéologie politique, syndicale ou religieuse, elle a toujours su être force de proposition pour améliorer la condition étudiante dans les IFSI.

Elle véhicule ses valeurs associatives grâce à un réseau développé du local au national : à travers les associations étudiantes et le bureau national.

1.1 Un rôle de représentation et de défense des étudiant.e.s

La FNEI a un rôle de représentation et de défense des étudiant.e.s en soins infirmiers important.

Au niveau institutionnel, elle a un rôle de représentation des ESI auprès :

- du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé (MASS)
- du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR)
- dans les conseils régionaux et dans les Agences Régionales de Santé (ARS)

Au niveau des instances de représentation étudiantes, elle a un rôle de représentation des ESI auprès :

- du Conseil National des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS)
- du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) via la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE).

La FNEI apporte également une aide et des conseils personnalisés aux étudiant.e.s ayant des difficultés, que ce soit en stage ou à l'IFSI.

1.2 Le développement des réseaux d'ESI

La FNEI a aussi une action importante dans le développement des divers réseaux des étudiant.e.s en soins infirmiers via plusieurs biais :

- Soutien des associations et des fédérations étudiantes déjà en place
- Aide au développement de nouvelles associations (locales ou régionales)
- Publication du magazine SÉRUM, rédigé par la FNEI et envoyé gratuitement chaque trimestre dans plus de 320 IFSI. Ce magazine est destiné à vous informer au mieux sur votre formation, l'actualité qui la concerne, les associations adhérentes et les événements étudiants.
- Les guides de l'étudiant.e en soins infirmiers et de l'él.u.e de promotion, afin d'informer les ESI sur leurs droits et devoirs

- Un site internet à votre disposition pour trouver toutes les informations dont vous avez besoin (www.fnesi.org)
- Mise à disposition de kits pour la mise en place de projet dans les associations (projet Aubergine, Nez Pour Sourire, Tutorat, Téléthon, Sidaction, valoriser la mobilité dans son IFSI, création d'association...)
- Formation sur demande : Week-End de Formation (WEF) local, formation des élu.e.s...

1.3 Où et quand nous rencontrer ?

Vous pouvez nous rencontrer lors de :

- Nos deux évènements nationaux : Congrès National de la FNESI (en novembre) et Universités d'Été de la FNESI (en mai).
- Nos interventions, stands et conférence au sein de vos IFSI (pour toute information envoyez un mail à reseau@fnesi.org)
- Des conférences et du stand au Salon Infirmier.

1.4 Comment adhérer ?

Il est possible d'adhérer à la FNESI et de bénéficier de nombreux services.

Adhérez en ligne sur www.fnesi.org

1.5 Comment nous contacter ?

Étudiant.e.s en soins infirmiers, la FNESI, c'est vous !

Si besoin, n'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou problématiques au sein de votre IFSI à cdd@fnesi.org

N'hésitez pas à nous contacter au 01 40 33 70 78 ou à info@fnesi.org

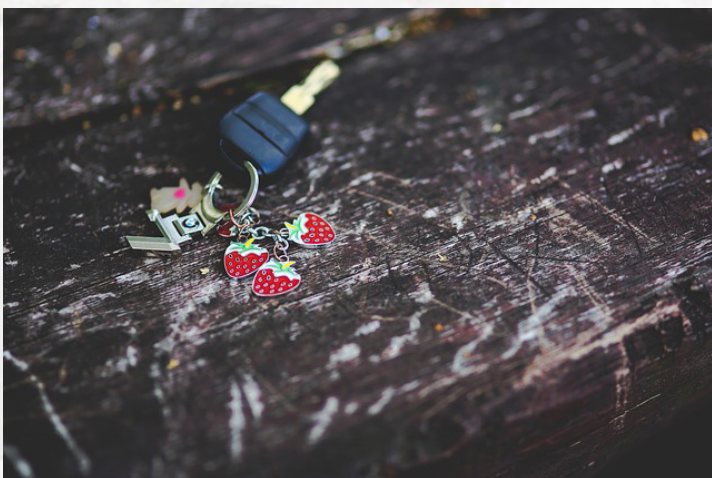
Si vous voulez des informations sur la formation, les stages ou sur le rôle des élu.e.s de promotion, retrouvez le guide de l'étudiant.e et le guide de l'élu.e sur notre site internet.

- Facebook : www.fb.com/asso.FNESI
- Twitter : [@La_FNESI](https://twitter.com/La_FNESI)
- Site internet : www.fnesi.org

Pour des informations spécifiques sur les thématiques des Affaires Internationales, contactez-nous à international@fnesi.org

2. La mobilité dans la formation et la profession : où en est-on en France et pourquoi la valoriser ?

2.1 Les possibilités de mobilité en France



Pour le moment, en France, il existe plusieurs mobilités possibles :

- Mobilité Erasmus + en stage
- Mobilité Erasmus + académique
- Mobilité en stage hors Erasmus +
- Mobilité académique hors Erasmus +
- Stages organisés par les étudiant.e.s
- Séjours d'études
- Service Volontaire Européen

Nous développerons plus loin dans le guide ces différentes mobilités.

2.2 Pourquoi partir étudier à l'étranger ?

Partir à l'étranger au cours de ses études est devenu habituel dans la plupart des cursus universitaires.

Pour les ESI, cette démarche est plus récente, car l'ouverture à l'international et l'inscription de nos études dans le processus de Bologne ne date que de 2009.

Pourtant, grâce aux témoignages d'étudiant.e.s partis, nous avons remarqué qu'une expérience à l'étranger développe de nombreuses compétences, dont certaines sont indispensables à l'exercice de notre future profession ; comme l'ouverture d'esprit acquise par la découverte d'une façon différente de travailler et l'immersion dans une autre culture et un autre système de santé. Cela développe chez l'étudiant.e une maturité professionnelle qui forgera indéniablement son identité professionnelle de futur.e infirmier.e.

Notre formation s'inscrit dans des concepts d'autonomie, de réflexivité, de connaissance de soi, et de formation continue de nos connaissances et de nos pratiques.

Un séjour à l'étranger rentre parfaitement dans ces critères, par l'expertise, la réflexion et la prise de distance sur ses pratiques que l'étudiant.e va acquérir grâce à cette expérience.

En se confrontant à une culture et une langue différentes des siennes, l'ESI se forge de nouveaux savoirs-faire afin de combler les barrières linguistiques et culturelles. Une telle expérience lui permet également d'apprendre ou de consolider une langue étrangère, petit plus non négligeable au vu du contexte social actuel de mondialisation.

Enfin, un.e ESI, en chamboulant tous ses repères, n'a pas d'autre choix que de s'adapter à sa nouvelle vie, et cette capacité d'adaptation ne lui sera que profitable durant l'exercice de la profession infirmière.

En parallèle, les professionnel.le.s de santé notent que les étudiant.e.s ayant une expérience à l'étranger sont plus flexibles et s'adaptent plus facilement à l'environnement multi-culturel ou aux changements.

Un.e ESI ayant vécu une telle expérience est donc un.e futur.e professionnel.le ayant développé de nombreuses compétences et une identité professionnelle qui lui est propre.

2.3 Le référentiel de 2009 : une ouverture vers la mobilité étudiante

Suite à la mise en place du référentiel en 2009, avec le grade licence et l'alignement au cadre d'enseignement supérieur européen, les études en soins infirmiers s'inscrivent désormais dans le processus de Bologne.

Signé le 19 juin 1999 par 29 pays européens, le processus de Bologne harmonise les systèmes européens d'enseignement supérieur, favorise l'obtention des diplômes européens et facilite la mobilité des étudiant.e.s, des enseignants-chercheurs mais aussi des professionnel.le.s.

Pour aboutir à cette harmonisation, le processus de Bologne a posé plusieurs objectifs en terme de mobilité :

- Fonder l'enseignement supérieur en trois cycles : Licence (BAC+3), Master (BAC+5) et Doctorat (BAC+8)
- Mettre en place des ECTS (European Credits Transfert System) qui permettent une reconnaissance des études à l'étranger et de les transférer d'un établissement à un autre. Ces crédits sont comptabilisés et acquis à vie au cours de la formation de l'étudiant.e et lui permettent de partir avec le programme ERASMUS PLUS.
- Donner un supplément au diplôme reprenant le contenu du parcours spécifique de l'étudiant.e (compétences, options, mobilité,...), donnant ainsi une transparence
- Du contenu du parcours de l'étudiant.e.
- Acquérir des compétences et connaissances transversales telles que l'informatique, les langues,...etc.

C'est donc ce processus de Bologne qui permet à tout.e étudiant.e. du cursus LMD d'accéder à des programmes tels qu'ERASMUS PLUS, programme auquel vous pouvez désormais avoir accès au sein de vos IFSI.

Pour une cartographie et une liste des IFSI ayant signé la charte Erasmus +, voici un lien vers le site internet de la FNESI :

<http://www.fnesi.org/index.php/la-formation/trouver-un-ifsi>

En plus de cette avancée, le référentiel lui-même s'ouvre à ce type de projet. En effet, au travers de l'article 65 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier, nous constatons qu'un stage à l'étranger est autorisé durant nos 3 ans d'études.

Celui-ci stipule que " dans le cadre de la mobilité internationale, le diplôme est accompagné de l'annexe descriptive, dite supplément au diplôme, qui a été mis en place lors de la rentrée 2014.

Le parcours de formation permet la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger. Lorsque le projet a été accepté par les responsables pédagogiques et que l'étudiant.e a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre. Lorsqu'un étudiant.e change d'institut de formation pour poursuivre son cursus dans une même formation, les crédits délivrés dans l'institut d'origine lui sont définitivement acquis. Il valide dans son nouvel institut les crédits manquant à l'obtention de son diplôme."

Cet article est donc l'argument à utiliser pendant la présentation de votre projet à votre direction !

3. Les organisations de représentation des étudiant.e.s et des professionnel.le.s à l'international

3.1 L'Ordre National des Infirmiers de France

L'Ordre National des Infirmiers de France prépare le code de déontologie, assure en appel la fonction disciplinaire et le contentieux du contrôle technique de la sécurité sociale, rend des avis et soumet des propositions aux pouvoirs publics, contribue à l'élaboration et à la diffusion de bonnes pratiques professionnelles et à l'évaluation de ces pratiques, suit la démographie infirmière, etc.

En outre, il anime et coordonne les politiques de l'Ordre. Il fournit aux instances départementales et régionales les moyens de leur fonctionnement. Pour cela, il vote le budget global de toute l'institution. Il fixe la cotisation ordinale, la recouvre et en répartit le produit de façon à couvrir les besoins de tous les conseils ordinaires.

Sous son autorité, des services communs apportent à ces conseils le soutien nécessaire pour leur permettre d'assurer au mieux leurs missions (système d'information intégré, expertise juridique, gestion des ressources humaines, communication, etc.)

Contact :

Conseil National de l'Ordre des Infirmiers

228, rue du Faubourg Saint Martin

1er étage

75010 Paris

Tél. : 01 71 93 84 50

Fax : 01 71 93 84 95

Site officiel : <http://www.ordre-infirmiers.fr/>



3.2 L'European Nursing Student Association (ENSA) ou Association Européenne des Etudiant.e.s en Soins Infirmiers

L'ENSA est une organisation de jeunesse et de coopération entre les associations et fédérations nationales des étudiant.e.s en soins infirmiers d'Europe.

Le but de l'ENSA est de rapprocher les étudiant.e.s en soins infirmiers et leurs représentant.e.s de tous les pays européens.

Les membres de l'ENSA se réunissent pour débattre sur des sujets à la fois pratiques et théoriques sur la formation, sur les différences et les similarités de nos systèmes d'éducation, d'échanger des contacts et des conseils, de parler des actualités de la profession et de la formation aux niveaux nationaux et européen, et de s'entraider pour développer le réseau infirmier.

Contact :

European Nursing Student Association

info@ensanetwork.eu

Site officiel : <http://ensanetwork.eu/>



3.3 FINE Europe

La Fédération Européenne des Enseignants en Soins Infirmiers (FINE) a été créée en 1995, après plusieurs années de discussion et de planification, par un groupe enthousiaste d'enseignant.e.s en soins infirmiers de plusieurs pays.

Ils ont vu l'importance d'établir un forum pour des enseignant.e.s dans l'Education Supérieure en soins infirmiers en Europe afin d'échanger des informations et des expériences, et ainsi qu'acquérir ainsi de meilleures connaissances sur les similitudes et différences dans les programmes de formation.

Cette association a permis d'établir des contacts sur des thèmes spécifiques de formation en soins infirmiers et sur des possibilités d'échange étudiant.e-enseignant.e et également d'influencer les prises de décisions politiques en Europe.

Les objectifs de l'association FINE sont de :

- Encourager le respect des identités culturelles et historiques en favorisant les solutions optimales aux problèmes similaires ;
- Promouvoir la garantie de la qualité et du professionnalisme de la formation en soins infirmiers ;
- Comparer et discuter les programmes d'études, les structures de formation, les niveaux et la formation des enseignants afin d'améliorer et harmoniser des programmes d'études;
- Accroître les échanges et la coopération aux niveaux national et international ;
- Informer et influencer des enseignants en soins infirmiers des différents niveaux de formation et réseaux d'enseignement ;
- Influencer la politique de la formation en soins infirmiers aux niveaux national et européen.

Contact :

FINE Europe

communication@fine-europe.eu

Site officiel : <http://www.fine-europe.eu/>

3.4 L'European Federation of Nurses Association (EFN) ou Fédération Européenne des Associations d'Infirmier.e.s Professionnel.le.s

L'EFN a été créée en 1971 pour représenter la profession infirmière et ses intérêts auprès des institutions européennes.

La structure représente plus d'un million de professionnels venant de plus de 34 pays européens différents.

La mission de l'EFN est de promouvoir et de protéger les intérêts des professionnel.le.s en faisant du lobbying auprès des institutions européennes, comme la Commission, le Parlement européen et le Conseil de l'Europe.

L'EFN a pour but d'attirer l'attention de l'Union Européenne sur la collaboration des professionnel.le.s infirmier.e.s et les défis de santé publique à travers l'Europe.

Contact :

EFN

+32 2 512 74 19

efn@efn.be

Site internet : <http://www.efnweb.org/>



3.5 Le SIDIEF (Secrétariat International des Infirmières et Infirmiers de l'Espace Francophone)

Le Secrétariat International des Infirmières et Infirmiers de l'Espace Francophone (SIDIEF) a pour mission de faciliter la mise en réseau de la communauté infirmière dans tout le monde francophone, de mettre en valeur le leadership infirmier et de promouvoir la contribution de la profession infirmière à la santé des populations.

Les objectifs de la structure :

- développer le rôle d'influence politique du SIDIEF
- consolider la mise en réseau d'experts internationaux sur la pratique clinique infirmière
- maintenir une gestion associative dynamique
- soutenir la collaboration nord sud
- organiser le 6e rendez vous mondial sous le thème : "le défi des maladies chroniques, un appel à l'expertise infirmière"
- relever les défis administratifs

Contact :

Secrétariat International des Infirmières et Infirmiers de l'Espace Francophone (SIDIEF)

4200, rue Molson, bureau 142

Montréal (Québec) H1Y 4V4

CANADA

Téléphone : (++) 1.514.849.60.60

Télexcopieur : (++) 1.514.849.78.70

info@sidiief.org

Site officiel : <https://www.sidiief.org/>



3.6 Le Conseil International des Infirmier.e.s (CII)

Le Conseil international des infirmier.e.s (CII) est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmier.e.s, représentant plus de 16 millions d'infirmier.e.s du monde entier. Fondé en 1899, le CII est la plus importante et la plus influente des organisations internationales de professionnel.le.s de la santé.

Géré par des infirmier.e.s pour des infirmier.e.s, le CII œuvre dans le but de garantir des soins infirmiers de qualité pour tous, des politiques de santé solides, le progrès du savoir infirmier, le respect de la profession et enfin la compétence et la satisfaction de la main-d'œuvre infirmière.

L'intention stratégique du CII est d'améliorer la santé des individus, des populations et des sociétés :

- en défendant la contribution et l'image des infirmières au niveau mondial
- en plaidant la cause des infirmières à tous les niveaux ;
- en faisant progresser la profession infirmière ;
- en influençant les politiques sanitaires, sociales, économiques et éducatives.

Contact :

Conseil International des Infirmières

3, Place Jean Marteau

1201 Genève

Suisse

Téléphone : +41-22-908-01-00

Fax : +41-22-908-01-01

Courriel : icn@icn.ch

Site internet : <http://www.icn.ch/fr/>

CHAPITRE 2

ORGANISER ET MONTER SON PROJET DE MOBILITE NATIONALE ET INTERNATIONALE

1. La mobilité nationale

1.1. Pourquoi réaliser une mobilité au national ?

La mobilité nationale permet aux étudiants d'effectuer un stage dans une autre région que celle où est implanté son IFSI. Plusieurs raisons peuvent vous donner envie d'effectuer un stage hors région :

- vous souhaitez un terrain de stage bien spécifique (SAMU de haute montagne, Hôpital militaire,...etc.)
- vous souhaitez vous rapprocher de vos proches
- vous construisez un projet professionnel dans une autre ville que celle de vos études
- vous souhaitez découvrir la prise en charge des patients dans les DOM-TOM.

1.2. Comment s'y prendre ?

Préparer son stage hors région prend du temps. Il vous faut commencer les démarches environ 1 an à l'avance.

Tout d'abord, il faut que vous choisissiez l'établissement qui correspond à votre projet, que vous leur envoyez une lettre de motivation et ainsi curriculum vitae pour soutenir votre candidature.

Si celui-ci est d'accord de vous recevoir, il vous faut présenter votre projet à la direction de votre IFSI et à l'ensemble de l'équipe pédagogique qui validera ou non votre projet. Le plus souvent ce choix se fait en fonction de vos résultats et de votre passé en stage, ainsi que votre projet professionnel. Si les deux parties sont d'accord, ils devront ensuite signer une convention de stage.

Pour le financer, il n'existe pas de bourses, tous les frais sont donc à votre charge quelque soit votre destination. Avant de vous lancer dans ce type de projet, tenez compte de vos moyens financiers et de vos ressources sur place !

1.3. L'expérience des DOM-TOM

Faire une mobilité nationale signifie aussi partir dans les DOM-TOM.

En effet, si votre établissement vous le permet, il est possible de partir hors métropole. Partir dans ces régions vous permettra de découvrir une prise en charge dans un nouveau contexte culturel tout en gardant votre langue maternelle.

La procédure est la même que pour un stage sur la métropole.

*Pour plus d'informations sur ces régions, jeter un coup d'oeil sur le site suivant :
<http://www.domtom.fr/>.*

1.4. Le témoignage de Marion

Marion, ESI L3 à l'IFPS de La Roche-sur-Yon.

Partie en Nouvelle-Calédonie pour un stage de 9 semaines durant son semestre 6.

FNESI : Parle nous un peu de ton projet, comment est-il né ?

Marion : "Quand nos formatrices nous ont proposé de trouver nous-mêmes un stage en dehors du département, DOM-TOM compris, j'ai tout de suite émis l'idée de partir en Nouvelle-Calédonie. J'avais envie de prendre un peu l'air ! C'était une formidable occasion de découvrir une autre approche de la maladie et du soin, et cela rentrait dans le cadre d'un projet professionnel puisque j'ai dans l'idée d'aller y travailler une fois diplômée. Après, j'ai obtenu l'accord de l'IFSI et j'ai commencé les démarches pour trouver un stage. J'ai envoyé des mails à toutes les structures de soins là-bas et le Centre Hospitalier Nord est le premier à m'avoir répondu favorablement ! La suite a été un peu chaotique puisque qu'il a y eu des changements de dates suite à l'injonction de l'ARS qui ont retardé la signature de la convention, j'ai eu finalement ma réponse fin juin. Date à laquelle j'ai réservé mon billet d'avion dans la foulée, et l'aventure était lancée ! J'allais passer deux mois et demi dans un petit hôpital sur la côte est de la Calédonie ! "

FNESI : Tu as donc eu la chance de réaliser ce projet, mais comment celui-ci s'est déroulé une fois sur place ? Comment as-tu vécu cette expérience ?

Marion : " Sur place, j'étais logée dans un logement de passage prêté gracieusement par l'hôpital. Je me déplaçais à pied et en bus. J'ai quand même un peu souffert de solitude au départ, toute seule, sans voiture en pleine brousse, ça n'a pas toujours été facile ! Même si de la terrasse de l'hôpital on pouvait voir passer des dauphins, n'avoir personne avec qui partager ce bout de paradis, ce n'est pas si simple ! Si je devais le refaire, je ne partirai pas seule. J'ai bien sûr noué des contacts pendant ces 10 semaines mais même si les mélanésiens sont très accueillants, comme partout il faut du temps pour créer de vraies relations.

En ce qui concerne le stage, cela a été une ouverture très enrichissante.

L'approche de la maladie est très différente là bas, et la culture Kanak impacte beaucoup dans le soin. La place de la médecine traditionnelle et des guérisseurs est très importante et tout cela cohabite avec la médecine occidentale.

Le fait d'être dans une petite structure m'a permis de faire plein de choses : j'ai navigué dans les différents services de l'hôpital (médecine post-urgences, soins de suite, urgences, consultations) mais j'ai aussi eu l'occasion de faire une tournée avec un IDE libérale. Cela a été un moment fort de mon stage : 400 kms en 4x4 en une journée pour aller à la rencontre de la population dans les tribus, s'adapter à des conditions bien loin de ce qu'on peut vivre en France. C'est une expérience unique ! J'ai aussi pu aussi travailler une journée dans un dispensaire.

Je reste quand même persuadée que si mon stage a été aussi riche c'est aussi parce que je me suis retrouvée dans un hôpital de la côte, au coeur Kanak de la Calédonie. Je pense qu'à Nouméa, mon stage aurait davantage ressemblé à ce que je connais déjà.

Même si je n'étais pas en vacances, j'en ai quand même bien profité... Bref si vous avez soif de découverte, foncez, c'est possible ! "



2. La mobilité internationale Erasmus +

2.1. Le programme Erasmus +

2.1.1. Qu'est-ce-que le programme Erasmus + ?

Le programme Erasmus + fait suite au programme Erasmus qui avait été lancé en 1987 lors de la conférence de Rome avec la participation de onze pays.

A l'origine, il n'avait pas pour orientation l'enseignement supérieur : son but était de favoriser la mobilité et créer un sentiment d'appartenance à l'Union Européenne.

Ce n'est qu'en 2007 qu'il s'est inclut dans le programme " Éducation et Formation Tout au Long de la Vie " (EFTLV) qui s'est terminé lors de l'année 2013-2014.

Aujourd'hui, il a alors laissé place au programme Erasmus + qui sera applicable sur la période 2014-2020.

Celui-ci se base sur trois piliers : l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport. Inscrit dans la stratégie Europe 2020, ce dernier met en avant et favorise la mobilité des étudiants et des enseignants au sein de l'Espace Economique Européen.

Grâce à une augmentation des moyens financiers, ce programme a pour objectif l'accroissement des mobilités au sein de l'espace européen, la promotion d'une utilisation transparente et cohérente au niveau européen des outils de reconnaissance et de validation des compétences, et l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur au niveau européen.

Seuls les établissements d'enseignement supérieur titulaires d'une charte universitaire Erasmus + peuvent y participer.

Ce programme permet d'effectuer un séjour d'étude ou un stage dans un autre pays Européen ou voisin européen en fonction des partenariats de votre IFSI. Vous obtiendrez vos crédits ECTS pendant votre séjour et ceux-ci seront pris en compte à votre retour.



2.1.2. Où pouvez-vous partir ?

C'est en fonction des partenariats créés par votre IFSI, toutefois voici la liste des pays participants à ce programme.

- dans l'un des 28 États membres de l'Union Européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Croatie.

- dans les États de l'Espace Économique Européen (EEE) : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse.
- dans l'un des deux États en procédure d'adhésion à l'Union européenne : Turquie, République de Macédoine.



A partir de 2015, des mobilités seront possibles hors Europe, toujours en fonction des partenariats de votre IFSI.

Les futurs pays potentiellement partenaires sont les suivants :

- les pays du voisinage européen à l'Est (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine) et au Sud (Algérie, Maroc, Tunisie, Lybie, Egypte, Palestine, Jordanie, Israël, Liban, Syrie), les Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie Herzégovine, Kosovo, Monténégro, Serbie) et la Russie.
- les pays du monde entier : Amérique, Asie, zone Afrique - Caraïbes - Pacifique

2.1.3. Erasmus et Erasmus + en chiffres

Depuis la mise en place d'Erasmus en 1987 : plus de 3 millions d'Européens ont bougé dans toute l'Europe !

D'ici 2020 et avec un budget de plus de 14,7 milliards d'euros, le programme Erasmus + a pour objectif d'atteindre le nombre de 2 millions d'étudiants de l'enseignement supérieur en mobilité Erasmus +.

En 2012 : 35 311 étudiants ont profité du programme Erasmus au départ de la France dont 26 740 en mobilité d'étude et 8 571 en mobilité de stage dans une entreprise.

Les destinations préférées des étudiants français sont l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Au niveau européen, la France est sur le podium des destinations préférées avec l'Allemagne et l'Espagne.

ET POUR LES ESI ...

Actuellement, 51 IFSI sont détenteurs de l'habilitation Erasmus + : ils sont de plus en plus nombreux, même si encore peu d'étudiants penchent pour ce genre de mobilité.

En effet, ces dispositifs de mobilité étant tout récents dans nos instituts, partir grâce à ce programme demande encore du recul sur notre nouveau référentiel et sur ses points communs avec les référentiels de formation de nos amis européens. Ce programme a donc encore une belle marge de progression au sein de notre formation.

Cependant, si votre IFSI n'est pas encore signataire de la Charte Erasmus + de l'enseignement supérieur et que vous souhaitez monter un projet de mobilité Erasmus, parlez-en à votre direction.

Suivez sur le site <http://www.erasmusplus.fr/penelope/> les procédures de candidature des établissements d'Enseignement Supérieur à l'habilitation Erasmus +, pour pouvoir en parler, via vos élu.e.s de promotion et/ou votre association, ou vous-même, à votre direction.

2.1.4. La charte Erasmus +

Cette charte établit le cadre général de l'ensemble des activités de coopération européenne qu'un établissement d'enseignement supérieur peut accomplir dans le cadre du programme Erasmus +.

Elle est la condition préalable pour que les établissements d'enseignement supérieur puissent organiser des mobilités d'étudiants (études ou stage), d'enseignants et autres personnels de l'enseignement supérieur.

C'est au directeur de votre IFSI d'envoyer sa candidature auprès l'AEFF qui l'enverra à la Commission Européenne dont le siège est à Bruxelles.

Pour la dernière charte Erasmus +, les dernières candidatures ont été envoyées lors du printemps 2015, une nouvelle campagne de candidature sera lancée au printemps 2017.

S'y inclut une déclaration de stratégie Erasmus + qui comprend toutes les actions et mesures que votre IFSI mettra en place afin de répondre aux exigences de cette charte.

Il existe 2 types de mobilités Erasmus + :

- **mobilité académique** : à partir de la deuxième année d'études, vous pouvez partir pour une période d'études de 2 mois minimum à 12 mois. Vous suivrez, une fois sur place, le même programme que les étudiant.e.s du pays. Cette mobilité, suivant sa durée, couvre à la fois les cours et les stages (qui rentrent dans le programme académique).

- **mobilité en stage** : dès la première année, sur une période minimum de 2 mois jusqu'à 12 mois. Vous irez dans un autre pays uniquement pour une période de stage, dans un établissement de soins, et n'assisterez pas aux cours.

Ces deux types de mobilité sont limitées à 12 mois par cycle d'études (Licence, Master, Doctorat). Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Agence Europe Education Formation France : <http://www.2e2f.fr/>

2.2. Les modalités de départ

2.2.1. Les papiers administratifs

La partie administrative de vos démarches est LA partie la plus importante ! Il ne faut rien négliger, car un seul document manquant pourrait vous empêcher de partir au dernier moment.

De nombreux documents vont vous être nécessaire pour partir avec le programme Erasmus + dans un pays européen ou voisin.

Voici une liste des documents auxquels il va falloir penser :

- L'intégralité de vos papiers d'identité doivent être à jour. S'ils sont périmés, faites attention aux délais, il faut 3 semaines pour refaire une carte d'identité et un mois pour un passeport !
- Votre carnet de vaccinations doit être à jour. Nous vous avons mis le calendrier de vaccinations 2015 de l'INPES en annexe 4.
- Vous devez contracter une assurance responsabilité civile et professionnelle
- Pensez à contracter une assurance rapatriement et annulation pour votre séjour. Vous pouvez vous la procurer auprès de votre assurance privée, habitation ou automobile.
- Vous devez partir avec une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) pour pouvoir couvrir vos soins à l'étranger en cas de besoin.
- La carte étudiante internationale ISIC
- L'attestation d'engagement au programme Erasmus +, qui doit vous être fournie par votre responsable international,
- La Charte Erasmus + de l'enseignement supérieur de votre établissement (annexe 2),
- La convention de stage signée par votre institut, le lieu de stage et vous-même.
- La traduction du portfolio dans la langue du pays d'accueil. Pour traduire le portfolio, faites appel à un traducteur professionnel si votre IFSI ne dispose pas déjà de traductions officielles ; sinon, le document ne sera pas considéré comme valide.
- L'attestation de présence, qui sera à faire remplir à la fin de votre stage par la cadre de votre service ou votre tuteur, et qui sera indispensable pour pouvoir faire valider votre stage une fois revenu.e en France !

Pensez, pour tous les documents que vous signez, à bien lire l'ensemble des clauses, même celles en petits caractères, afin d'être au courant de tout ce à quoi vous engage votre signature.

Photocopiez tous vos documents administratifs, une fois dans le pays de destination laissez vos originaux en lieu sûr et gardez sur vous les photocopies, pour éviter de vous faire voler vos papiers.

ASTUCE ! mon.service.public.fr permet à tous les Français de disposer gratuitement d'un compte personnel pour effectuer des démarches administratives en ligne. C'est aussi un espace sécurisé de stockage, copiez-y vos documents d'identité et administratifs, en cas de vol ou de perte, vous aurez encore une copie !

2.2.2. Le permis de conduire

Votre permis de conduire est valable dans l'Union Européenne et ce, quelle que soit la durée de votre séjour : vous n'aurez donc aucune formalité à accomplir.

La carte européenne d'assurance de votre automobile (ou carte verte) n'est pas exigée aux frontières des pays membres de l'Union Européenne, mais elle est tout de même indispensable en cas de de contrôle ou d'accident, elle est la preuve que vous êtes assuré .

2.2.3. La carte européenne d'assurance maladie

Vous devez demander la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) auprès de votre mutuelle étudiante ou à votre caisse d'assurance maladie.

Idem, pensez à vous y prendre bien en avance, car le délai de réponse peut être un peu long.

Elle est valable un an dans l'Union européenne et dans les pays de l'Espace Economique Européen.

Elle vous permettra d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier de la prise en charge de vos soins médicaux sur place et d'être remboursé.e une fois votre retour en France.

2.2.4. Les cours de langue

Certains IFSI proposent une remise à niveau avant votre départ dans la langue du pays où vous partez. Vous aurez ainsi les bases vous permettant de tenir une conversation dans votre pays de destination. C'est donc votre direction qui choisit de vous proposer ou non ce type de service.



Cela peut se décliner soit sous forme de tutorat entre étudiants, soit sous forme de cours par des professeur.e. de langues, soit sous forme de cours sur des plateformes numériques.

Vous pouvez également contacter Erasmus Student Network France (ESN-France) à l'adresse suivante : <http://www.esn.org/>.

Ils pourront vous renseigner sur les cours de langues disponible près de chez vous, ou vous proposez de participer à leurs ateliers et autres soirées style café européen, pour apprendre à dialoguer et parler directement avec des étudiant.e.s étranger.e.s.

Vos fédérations étudiantes territoriales ou votre université de rattachement pourront aussi vous donner des informations à ce sujet, n'hésitez pas à les contacter.

Pour trouver la fédération étudiante qui regroupe les étudiants de votre université ou votre ville, demandez l'information à votre BDE, adressez-vous à votre université de rattachement ou votre mairie, ou allez sur le site de la FAGE (vous y trouvez une liste d'une grande partie des fédérations territoriales) : [lien site FAGE](#).

2.2.5. La carte étudiante internationale

La "International Student Identity Card" (ISIC) vous permet d'obtenir des avantages ou des réductions dans les musées, les magasins, les transports...de 118 pays !

Elle coûte 15€ et est valable du 1^{er} septembre de l'année de votre séjour jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Vous pouvez vous la commander via internet sur : <http://www.isic.fr/> !

2.2.6. Téléphoner à l'étranger

Aujourd'hui, grâce à des cartes prépayées Expatriés, vous pouvez conserver votre numéro français et tous vos contacts pendant un an pour environ 10euros !

Sinon, renseignez-vous auprès de votre opérateur, qui aura sûrement une option "internationale" à vous proposer le temps de votre séjour à l'étranger, afin de vous permettre de conserver votre forfait.

Si vous partez pour 6 mois ou plus, nous vous conseillons d'acheter une carte SIM ou un abonnement dans votre pays d'accueil, cela vous reviendra souvent moins cher que de prendre une option "internationale" sur votre forfait français, surtout pour contacter les ami.e.s que vous vous serez fait sur place.

2.2.7. Gérer son argent

Avant de partir, renseignez-vous sur la monnaie du pays de destination, sur les cartes bancaires acceptées dans ce pays et si vous aurez accès à des banques.

Ceci vous évitera de vous retrouver sans argent une fois sur place.

La carte bancaire

Assurez-vous d'avoir une carte bancaire internationale (Visa ou Mastercard) pour retirer de l'argent dans tous les distributeurs.

Vérifiez avant de partir que la capacité votre plafond de retrait et de paiement afin que celui-ci convienne à vos dépenses.

Gardez avec vous le numéro de téléphone de votre banque pour faire opposition

en cas de perte ou de vol. Notez-le sur un document séparé, accompagné du numéro de votre carte bancaire.

Avant de partir, vérifiez que votre carte sera valide tout au long de votre séjour. Si ce n'est pas le cas, anticipez et changez-la avant votre départ.

Les chèques

Nous vous déconseillons d'utiliser ce moyen de paiement car il est rarement accepté et très coûteux.

Toutefois, il existe les "Travelers checks". Ils vous permettront de régler vos achats et d'obtenir des espèces de la monnaie locale. Vous pourrez faire opposition en cas de perte ou de vol et les chèques que vous n'aurez pas utilisés seront remboursés à votre retour. Ils sont à commander dans votre banque avant votre départ.

Le virement bancaire

Utilisez-le si le paiement par carte est impossible !

Pour que cette opération reste sûre, ayez les coordonnées précises du destinataire : code BIC (désignant la banque du destinataire) ET code IBAN (numéro de compte destinataire). Le coût d'un virement diffère si le compte du bénéficiaire est situé ou non dans un pays de la zone SEPA.

Liste des pays zone SEPA :

- Pays Union Européenne zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays Union Européenne hors zone euro : Bulgarie, Danemark, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Suède.
- Pays de l'Association Européenne de Libre Echange : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.

2.2.8. Votre logement

Pensez-y le plus tôt possible !

Renseignez-vous auprès de l'établissement partenaire ou du centre hospitalier qui vous accueille, peut-être auront-ils quelques pistes à vous donner.

N'hésitez pas à chercher une colocation, celle-ci vous coûtera moins chère et vous permettra d'être au cœur d'un échange culturel ! Pour faciliter vos recherches, nous vous proposons quelques sites Internet en annexe 1.

Selon la destination, les prix des loyers peuvent être très variables. Les modes de règlement du loyer varient selon les pays : au mois, à la semaine, bi-mensuel... Informez-vous bien en lors de votre première prise de contact, car là où vous aurez l'impression d'avoir un loyer mensuel très peu cher, à regarder de plus près, le loyer pourra doubler ou quadrupler.

De plus, pensez à anticiper les frais annexes comme les charges, la caution, les taxes d'habitation ou le dépôt de garantie dans le calcul de votre budget. Comme en France, n'oubliez pas de signer un bail et la réalisation d'un état des lieux est indispensable ! Cela vous évitera de mauvaises surprises pendant et à la fin de votre séjour.

Sachez aussi que la loi concernant les droits des locataires change d'un pays à l'autre. Renseignez-vous bien à ce sujet auprès du consulat français de votre pays d'accueil.

2.2.9. L'avion

Prenez votre billet dès que vous avez l'accord de votre direction. Ainsi, vous le payerez moins cher.

Comparez les différentes compagnies aériennes et pas seulement sur les prix, en effet certaines compagnies lowcoast sont moins chères au départ mais vous devrez payer un surplus pour les bagages, les repas, qui ne sont pas compris dans le prix de départ...

Quelques petits conseils supplémentaires :

- Pensez à bien récupérer et garder tous les documents que la compagnie aérienne vous fournira (plan de vol, facture). Cela pourra vous être utile pour le bilan financier de votre projet,
- Renseignez-vous bien sur le poids autorisé des bagages en soute et à main, le nombre de bagages et leurs dimensions. Ceci peut vous paraître futile mais de plus en plus de compagnies imposent des dimensions particulières pour les bagages à main, le vôtre pourrait se retrouver en soute, ce qui engendrera des frais supplémentaires. Lors d'une escale pendant le vol, c'est la compagnie qui gère vos bagages, vous n'avez à vous occuper de rien.
- Vérifiez bien les horaires de départ, car l'enregistrement s'effectue 2 heures avant l'embarquement, et il ne faudrait surtout pas rater votre vol !
- Si vous partez à plusieurs, faites l'achat du billet et l'enregistrement ensemble pour être sûrs d'être dans le même avion et à côté les uns des autres.

2.3 Les financements

Grâce au programme Erasmus +, vous pouvez bénéficier d'une bourse Erasmus. Cette bourse vous permet de financer une partie de votre voyage et de votre séjour. Son montant dépend du coût de la vie dans votre pays de destination. Il varie :

- entre 200 € et 300 € pour une bourse d'études et entre 350 € et 450 € pour une bourse de stage dans les pays où la vie est plus chère (Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Royaume-Uni, Suède),
- entre 150 € et 250 € pour une bourse d'études et entre 300 € et 400 € pour une bourse de stage dans le reste des pays de l'EEE en Turquie et en Macédoine.

La bourse Erasmus s'ajoute à la bourse sur critères sociaux si vous êtes boursier et éventuellement à d'autres financements (aide du conseil régional ou général...).

Pour les étudiant.e.s de l'enseignement supérieur, il existe une aide à la mobilité internationale. Il peut en bénéficier à partir du moment où il part à l'étranger dans le cadre de son cursus scolaire pour suivre des cours ou effectuer un stage. Malheureusement nous n'y avons pas le droit.

Malgré tout votre IFSI peut avoir fait un consortium avec votre région. C'est donc cette dernière qui, dans ce cas là, vous versera une aide financière ; le montant étant variable d'une région à l'autre.

2.4 Le rapport de mobilité

Ce rapport se fera à la fin de votre séjour Erasmus.

Vous devrez le rédiger et le remettre ensuite à votre responsable international. Celui-ci retrace votre parcours de stage, votre vie durant cette mobilité et l'évaluation professionnelle et personnelle que vous en faite.

Ce rapport permettra à l'AEFF d'évaluer votre mobilité.

2.5 Le témoignage d'Anaïs

Anaïs SCHWAEDERLE

Diplômée en novembre 2011, partie via le dispositif Erasmus + en stage en novembre 2009 en Bulgarie.

FNESI : Alors, comment ton projet est-il né ?

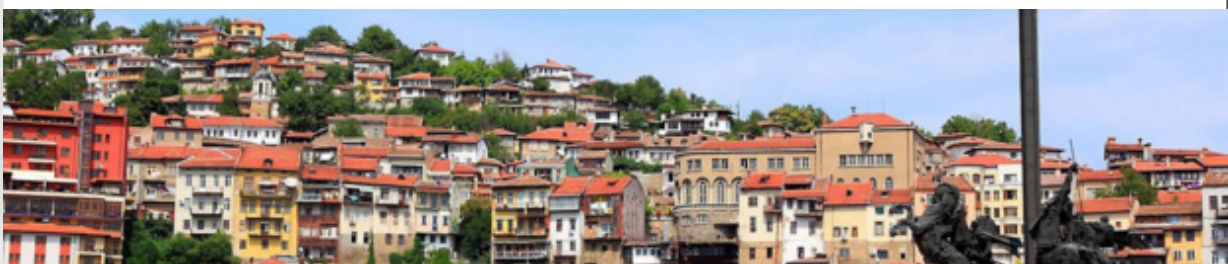
Anaïs : " C'est en novembre 2009, que la directrice de mon IFSI est venue dans l'amphithéâtre des deuxièmes années pour nous proposer de faire un stage à l'étranger par le biais du programme Erasmus. Je n'en croyais pas mes oreilles, moi qui aime tant voyager, j'ai toujours rêvé de partir en mobilité Erasmus. Comme beaucoup de monde j'ai vu l'auberge Espagnole et j'ai toujours adoré ce meltingpot de cultures, de langues, de sentiments... J'aime connaître les différentes cultures, parler d'autres langues, connaître des étrangers, partager mes connaissances et ma culture française... Pour partir, il fallait que nous rédigeons un CV, une lettre de motivation ainsi qu'un dossier sur le pays d'accueil. Elle nous a bien informé que pour cet échange là, il n'y avait que la Belgique et la Bulgarie comme pays d'accueil. Qu'a cela ne tienne, je suis une aventurière et je ne connaissais la Bulgarie que de par son adhésion à l'Europe en 2007. J'ai donc fait des recherches sur le pays, ce qui fut difficile car la Bulgarie n'est pas très développée au niveau du tourisme et je n'ai trouvé que des écrits en bulgare (qui utilise l'alphabet cyrillique). J'étais donc de plus en plus curieuse concernant ce pays si mystérieux. C'est en janvier 2008 que j'ai appris que j'étais sélectionnée pour partir avec 4 autres filles de ma promotion, quelle chance ! Il a donc fallu remplir tous les dossiers concernant les bourses Erasmus et du Conseil Regional (car en Lorraine, c'est la région qui attribue les bourses Erasmus), mais aussi concernant le stage en lui-même, sachant que les formatrices chargées d'Erasmus de notre IFSI nous ont bien aidé. Il faut également prévoir la carte européenne d'assurance maladie, prévoir une assurance rapatriement au cas où, ainsi que les transport aller-retour. Trouver un hébergement sur place a été facile pour nous car la faculté qui nous recevait avait une cité universitaire dans ses locaux. Notre stage a eu lieu dans l'hôpital public de Plovdiv, deuxième grande ville de Bulgarie.

C'est le 28 Mai 2010 que nous sommes parties pour 3 mois en Bulgarie. Notre stage s'est très bien passé, nous avons été encadrées et nous avons pu visiter la quasi totalité des services de l'hôpital (bloc opératoire, maternité, grands brûlés, réanimation, réinsertion psychiatrique). Nous n'avons fait que de l'observation, les techniques étaient très différentes des nôtres et de toutes façons, tout était écrit en bulgare. Avec les référents de stage, nous parlions anglais ou français. Beaucoup de médecins bulgares ont fait des stages en France. Une chose qui m'a beaucoup marquée dans la prise en charge des patients, c'est le rapport que les Bulgares ont avec la douleur. En France, la douleur doit être dissociable du soin, il n'est pas toléré qu'un patient souffre. En Bulgarie, la douleur fait partie intégrante du soin, c'est normal d'avoir mal lorsqu'on se fait soigner. J'ai vu des patients qui se faisaient retirer leur pansement chez les grands brûlés, sans préparation antérieure, qui hurlaient de douleur ! Cela fut insupportable pour mes collègues et moi-même ! En plus les patients repartaient en remerciant l'infirmière pour le soin ! Nous avons été choquée car cette scène n'aurait jamais eu lieu en France. J'ai donc beaucoup réfléchi sur ma pratique infirmière et sur moi-même, car les représentations que j'ai du soin infirmier comme du monde qui m'entoure de façon très globale, n'est pas la même que celle du voisin. Maintenant, lorsque je rentre dans une chambre, je sais qu'il faut que je sois libérée de toutes mes représentations pour être ouverte à celles du patient que je prend en charge

FNESI : Qu'as-tu principalement retenu de ce stage ?

Anaïs : " Énormément de choses ! Mon ouverture à autrui, que j'ai développé en m'intégrant dans une culture qui n'est pas la mienne, en discutant avec les autres étudiants de la cité universitaire, en voyageant à travers tout le pays, en vivant à 2 pendant 3 mois dans une chambre universitaire de 15m². Aussi, ma capacité d'adaptation : en arrivant dans un pays totalement inconnu, où on parle une langue inconnue, avec un alphabet inconnu, et s'adapter dans des terrains de stages multiples et variés toujours avec cette barrière de la langue. Également ma prise de conscience du soin au sens large : on ne soigne pas une maladie mais des êtres humains avec des conceptions, des valeurs et des coutumes différentes des nôtres. Ces trois points sont donc des atouts pour notre profession car une IDE est sans cesse confrontée à l'être-humain ! Ceci suppose d'être ouvert et adaptable quel que soit le patient. Un IDE doit être capable de s'adapter à n'importe quel service, le diplôme étant général on peut être amené à changer de service. Notre diplôme est également reconnu dans toute l'Europe , un infirmier français peut partir travailler dans n'importe quel pays d'Europe. Avoir fait un stage Erasmus m'a permis d'avoir une expérience du travail à l'étranger.

Je conseille donc à tous les étudiants de partir et de ne pas hésiter à consulter la FNESI en cas de difficulté."



3. Le Service Volontaire Européen

Que ce soit au cours d'une année de report ou en début de vie professionnelle, une autre possibilité de mobilité s'offre à vous, moins connue que le programme Erasmus + ou les stages à l'étranger, et rarement présentée dans les IFSI, mais tout aussi enrichissante pour les étudiant-e-s ou les jeunes professionnel-le-s : le SVE, ou Service Volontaire Européen.

3.1. Le SVE : qu'est-ce que c'est ?

3.1.1. Un autre type de mobilité

Le Service Volontaire Européen fait partie du volet Jeunesse et Sport du Programme Erasmus +.

Il offre l'opportunité aux jeunes de vivre une expérience de mobilité et d'engagement dans un autre pays. Il leur permet de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à l'insertion socio-professionnelle.

Il permet aux jeunes de s'engager et de réaliser des missions d'intérêt général (animation socio-culturelle, protection du patrimoine, information des jeunes, aides aux personnes en difficultés, d'économie sociale et solidaire, de santé etc.) au sein d'une structure à but non lucratif (associations, collectivités, etc.).

Un accompagnement avant, pendant et après le SVE est assuré par les structures impliquées dans le projet.

A la fin du SVE, un certificat Youthpass peut être remis. Il s'agit d'un outil créé par l'Union européenne pour identifier et valoriser les compétences et l'acquis de l'expérience.

En France, le SVE est géré par l'Agence Française Erasmus + Jeunesse et Sport. L'Agence Française Erasmus + Jeunesse et Sport fait partie de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP). L'INJEP est un établissement public sous tutelle du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

3.1.2. Un projet spécifique pour les jeunes européens

Pour pouvoir réaliser un SVE, il est nécessaire d'avoir entre 17 à 30 ans.

Il faut également être résident dans un des pays participant au programme ou dans l'un des pays partenaires. Le SVE doit évidemment être effectué hors du pays de résidence.

Aucune formation, expérience, diplôme ou connaissance linguistique ne sont requis.

Il peut durer entre 2 et 12 mois.

3.1.3. Des projets variés et différents

Un SVE peut couvrir des projets de type très variés et différents :

- un projet individuel ou de groupe dans une organisation à but non lucratif.
- des activités de volontariat utiles à la communauté d'accueil.

Chaque activité de volontariat peut faire l'objet d'un Contrat d'Activité conclu entre les volontaires, une organisation d'envoi, une organisation d'accueil locale et une organisation de coordination, éventuellement.

3.1.4. Où partir ?



En tant que volontaire français, les jeunes doivent réaliser leur projet dans un des pays participant au programme européen Erasmus+ :

- la majorité des projets SVE se déroulent dans les pays «programme».
- quelques-uns peuvent être réalisés dans les pays «partenaires voisins de l'Union européenne».
- peu de projets sont proposés dans les autres pays «partenaires dans le reste du monde».

Voici la cartographie des pays qui font partie du programme SVE

3.2. Les démarches pour monter son projet de SVE

3.2.1. Trouver une organisation d'envoi

Tout d'abord, vous devez contacter une organisation d'envoi. Il s'agit d'une organisation accréditée par l'Agence française qui aide les jeunes à trouver et bâtir le projet SVE.

Liste des contacts : http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/map_contacts.html

Pour avoir une idée des missions SVE proposées, vous pouvez consulter la liste des organisations européennes labellisées par l'Union européenne sur le portail européen de la Jeunesse : http://europa.eu/youth/volunteering/evs-organisation_en

Les organisations d'envoi s'occupent des démarches administratives et du dossier de demande de subvention.

Important : Six mois sont souvent nécessaires avant le départ effectif. Il est fortement conseillé de s'y prendre assez tôt pour commencer les démarches du SVE.

3.2.2. Le contrat du volontaire

Vous devez signer un « contrat » avec les structures d'envoi et d'accueil. Les informations sur le contenu de cet agrément se trouvent dans le Guide du Programme.



Vous devez bien lire la demande de subvention approuvée par l'Agence Nationale ou l'Agence Exécutive pour son projet. Chaque partenaire (le volontaire inclus) est responsable du respect des détails du projet, comme indiqué dans le contrat du volontaire et l'accord SVE.

Vous devez également respecter la Charte du Volontaire, disponible sur le site du SVE, qui vous permettra de comprendre ce qui est attendu de vous et ce que vous pouvez attendre des organismes avec qui vous allez travailler.

3.2.3. L'assurance

Vous devez être couvert, pendant toute la période de son volontariat, par le plan d'assurance collective SVE obligatoire mis en place par la Commission européenne. Lisez attentivement les informations liées à l'assurance contenues sur leur site.

3.2.4. L'obtention du VISA

Normalement, si le pays du SVE fait partie de l'Union Européenne et de l'espace Schengen, vous n'aurez besoin que de votre carte d'identité de ou votre passeport.

Si vous n'avez pas de passeport et que vous en avez besoin, n'oubliez pas, les démarches administratives sont longues, alors prenez vous y à l'avance, au moins deux mois pour être large.

Vous pouvez demander, et devez recevoir, l'aide des partenaires dans l'obtention d'un visa, si cela est requis par la législation du pays d'accueil. Si elles sont demandées dans les délais, l'Agence Nationale ou l'Agence Exécutive peuvent également émettre des lettres d'appui pour l'obtention de votre visa.

3.3 Le financement du SVE

La participation au SVE est gratuite pour les volontaires, excepté une éventuelle contribution pour les frais de transports et les dépenses non liées directement au projet.

Ainsi, vous avez le droit à un billet aller-retour entre le pays d'envoi et le pays d'accueil, à l'affiliation à une assurance, à la prise en charge de sa nourriture (repas ou argent couvrant ses dépenses alimentaires qui doit être fourni pendant ses jours de repos hebdomadaires ou durant les périodes de vacances) ainsi que ses transports locaux.

Pendant toute la durée du volontariat, y compris pendant les vacances, vous avez également le droit à de l'argent de poche, de manière hebdomadaire ou mensuelle. Les montants à donner sont précisés dans le guide du programme.

Attention ! L'argent de poche n'est pas destiné à couvrir les frais relatifs à la mise en œuvre du projet (par exemple le transport local ou la nourriture).

Les organisations doivent contribuer à couvrir ce volontariat avec d'autres sources de financements (autofinancement, cofinancements). Elles reçoivent pour

cela une subvention de l'Union européenne. Cette subvention est versée directement à la structure qui coordonne le projet. Elle doit aider à couvrir les frais de transport, d'hébergement, de nourriture et d'activités du projet SVE.

3.4 L'accompagnement du volontaire sur place

3.4.1. Les séminaires d'accueil et de suivi

À l'arrivée dans le pays d'accueil, vous devez prendre part à un premier séminaire, le séminaire d'accueil. Il a toujours lieu dans la capitale du pays d'accueil. Il s'agit souvent d'une présentation du pays et de sa culture, mais aussi d'un temps de partage entre jeunes européens ; le but étant de créer une ouverture d'esprit et un sentiment européen au volontaire.

Si votre période de service dure six mois ou plus, vous devrez également prendre part à un séminaire à mi-parcours. Ce séminaire vous permettra de faire un point sur ce que vous aurez appris, ce que vous avez fait dans votre projet et ce qu'il vous reste à faire. Vous aborderez aussi la question de l'après SVE, et apprendrez à valoriser cette expérience une fois revenu.e en France.

3.4.2. Le suivi du volontaire par un tuteur

Pour votre accompagnement personnel au cours du SVE, vous aurez un tuteur que vous rencontrerez régulièrement tout au long de votre volontariat. Le tuteur doit être désigné par la structure d'accueil et ne doit pas être le responsable du volontaire ou une personne directement impliquée dans les activités quotidiennes du volontaire. Le tuteur doit vous aider à vous intégrer au sein de l'organisation et de la communauté locale. Il doit vous apporter également un soutien pour les questions administratives si nécessaire.

Vous devrez accepter le tuteur comme la personne responsable de votre bien-être et devez assister aux réunions régulières qu'il organisera.

3.4.3. L'apprentissage de la langue

Si un outil linguistique en ligne prévu par la commission européenne est disponible pour certains volontaires, la structure coordinatrice doit s'assurer d'un vrai suivi et soutien du volontaire en démarrant le programme d'apprentissage linguistique aussi rapidement que possible et le mener à son terme.

De plus, la structure d'accueil/coordination peut vous fournir d'autres formations linguistiques gratuites supplémentaires. La formation peut être formelle ou informelle. Ses modalités et sa durée dépendront de vos besoins, de vos activités et des ressources disponibles dans la structure.

Un certain nombre de volontaires feront des tests linguistiques avant et après leur mobilité. Le dernier test linguistique sera fait juste avant la finalisation du Youthpass en fin de SVE. La structure d'accueil doit vérifier que vous avez bien l'accès à l'outil linguistique pour passer le dernier test.

3.4.4. Le logement

Vous avez le droit à un logement gratuit sur place. Celui-ci doit vous être attribué pendant toute la période de votre volontariat, y compris pendant vos congés.

L'organisation d'accueil doit s'assurer que vous vivez en sécurité, dans un logement propre et que vous avez ce qu'il vous faut pour vous nourrir suffisamment et sainement.

Vous devez évidemment entretenir et prendre soin du logement qui vous a été attribué !

3.4.5. Les congés

Vous avez le droit à deux jours consécutifs de repos par semaine (à moins d'un accord différent entre vous et le porteur de projet, explicitement stipulé dans le contrat d'activité SVE) et de deux jours de congé par mois. Les congés et les jours de repos hebdomadaires doivent être convenus entre l'organisation d'accueil et vous.

3.5 Le retour en France

Avant votre départ, vous devez remplir une évaluation réalisée par l'agence nationale Erasmus + de votre pays d'accueil sur vos conditions de vie durant le SVE. Cela permet à l'agence nationale de savoir si votre projet s'est passé dans les règles et s'il peut être reconduit par la suite avec d'autres volontaires ou non.

A la fin du projet, vous devez recevoir l'aide de l'organisation d'envoi pour évaluer votre participation au SVE afin de bénéficier au maximum de la plus-value de votre expérience. Si demandée, vous pouvez également obtenir de l'aide pour vous réinsérer dans votre pays d'origine et orienter vos projets personnels.

Après avoir terminé son SVE, vous devrez prendre part au regroupement annuel organisé par l'agence nationale Erasmus + française.

3.6 Le témoignage de Camille

Camille MONTIL

Partie en SVE en Pologne en 2015 après deux ans d'activité professionnelle en tant qu'Infirmière Diplômée d'Etat à La Roche-sur-Yon.

FNESI : Bonjour Camille, tu reviens tout juste d'un SVE en Pologne, mais quel a été ton parcours avant de partir ?

Camille : J'ai obtenu mon Diplôme d'Etat en juillet 2012 et j'ai directement travaillé après celui-ci. J'ai eu un poste comme infirmière de nuit dans 4 services différents : pneumologie, cardiologie, gastro-entérologie et " hôpital de jour/ambulatoire". Je changeais tous les mois de services. Du côté associatif j'ai été VPI pour la FNESI en 2012, je connaissais donc déjà les différents modes de mobilités étudiantes ou post DE possibles.

FNESI : Comment t'es venu l'idée de partir avec le SVE ? Pourquoi avoir choisi la Pologne ?

Camille : En fait j'avais un grand regret concernant mes études : ne pas avoir eu l'opportunité de réaliser une mobilité ...

Pendant mon mandat à la FNESE j'ai accompagné plusieurs ESI à monter leurs projets et j'ai dû faire la promotion de la mobilité sans l'avoir vécue pendant mes études. Donc dès l'obtention de mon DE j'avais envie de partir ; je ne savais pas encore où ni comment mais je voulais découvrir de nouveaux horizons. De plus mon travail ne me plaisait plus, il me fallait un break !

Au bout d'un an et demi je me suis lancé dans le Service Volontaire Européen ! J'ai donc contacté la structure d'envoi de volontaires la plus proche de chez moi par mail avec une lettre de motivation et un CV. Nous avons eu ensuite plusieurs rendez-vous pour définir mes objectifs pro et perso et elle m'a évidemment accompagné dans la recherche de projets... J'ai écrit environ 15 CV et lettres en anglais dans différents pays vers février 2014, et le Projet en Pologne a été le premier à me choisir en mai 2014 !

FNESE : Comment s'est déroulé ton séjour en Pologne ?

Camille : Je suis arrivée en septembre 2014 à Ustron dans le sud de la Pologne. C'est un village aux pieds des montagnes à la frontière tchèque. Mon projet était de m'occuper d'adultes et d'enfants handicapés dans un centre d'éducation et de rééducation. Dans ce centre il n'y avait pas d'infirmiers, mais des instituteurs, des éducateurs, des kinés ou des orthophonistes ... Mon rôle de volontaire était de les assister dans leur travail mais aussi de partager ma culture, d'animer et de proposer quelque chose de différent pour les enfants du centre. J'étais donc bien loin du milieu hospitalier ...

Je vivais en collocation avec 5 autres volontaires venant du Portugal, d'Allemagne, de Turquie, d'Italie ou d'Espagne. Nous avons donc dû apprendre à vivre ensemble, avec nos points communs et nos différences. Cela n'a pas toujours été facile mais c'est aussi ça la mobilité : se confronter à la différence et l'accepter !

FNESE : De quels avantages, le SVE a-t-il pu te faire bénéficier ? (financier, matériel, soutien moral, rencontre avec d'autres personnes en SVE en Pologne...)

Camille : Tout d'abord, le volontaire et l'organisme d'accueil ont tous deux une charte à respecter, nous avons des droits et des devoirs quand on s'engage pour un SVE. Ensuite au niveau financier, l'agence nationale du pays d'accueil rembourse la totalité ou une partie de ton trajet aller et retour (tout dépend du pays d'accueil). Ensuite tous les mois nous touchions une bourse qui est calculée en fonction du niveau de vie ; pour la Pologne j'ai touché 950 PLN (environ 200 euros) par mois, ce qui me suffisait pour vivre. Le logement est à la charge de la structure d'accueil et les frais de transport en partie également.

En ce qui concerne la santé, l'agence nationale paye une assurance santé européenne pour toute la durée du séjour.

L'organisme d'accueil se doit également d'avoir une personne référente sur place pour le volontaire : le mentor. Celui-ci s'engage à t'aider si tu en as besoin que ce soit pour s'acheter un billet de train lorsque tu ne parles pas la langue ou t'amener boire un verre quand tu as un coup de blues ... De plus, il y a deux séminaires obligatoires pour tous les volontaires. Le premier dit d'accueil en général dans la capitale et en début de volontariat ; où tu rencontres d'autres volontaires qui viennent également d'arriver dans le pays. Le second est en

milieu ou fin de volontariat dans une autre ville avec là aussi des volontaires sur le départ. Dans les deux cas, le volontaire ne paye rien.

Ah et j'allais oublié ! j'ai aussi eu gratuitement des cours de polonais pendant toute la durée de mon SVE d'environ 3h par semaine , et croyez- moi ça m'a été extrêmement utile !

Le SVE est donc une mobilité très organisée et sécurisée !

FNESI : Cela a t-il changé la vision de ton futur professionnel ? Qu'as tu appris en partant en Pologne ?

Camille : Pendant 10 mois j'ai donc suivi la vie du centre d'accueil et je n'ai fait aucunes prises de sang ou injections durant cette période. Pourtant j'ai réellement l'impression que cette expérience a enrichie la professionnelle de santé que je suis. Grâce au SVE, j'ai appris énormément sur les autres mais surtout sur moi ! Se retrouvée seule sans ses proches et sans repères n'est pas toujours facile car cela nous oblige à réaliser une introspection et à mieux se connaître. Je pense que cette expérience m'a donc permis de prendre conscience de mes qualités et mes défauts ; mais aussi à dépasser sans cesse mes limites ! Bien se connaître est une réelle force dans notre profession ! Le SVE est aussi un temps de découverte et d'apprentissage : j'ai appris à faire du snowboard, du ski, de la spéléologie ou encore de l'équitation et j'ai pu voyagé dans toute la Pologne, en Rep Tchèque, Slovaquie, Hongrie et Autriche ! J'ai aussi réalisé quelles étaient mes réelles motivations à être IDE et quelle direction professionnelle je voulais prendre ... J'ai donc plein de nouveaux projets en tête comme continuer à promouvoir la mobilité européenne ou reprendre mes études par un master !



4. La mobilité internationale

4.1. La mobilité à l'internationale dans le cadre d'une convention créée par votre IFSI

La mobilité à l'international peut d'abord se faire en lien avec les IFSI. En effet, si certains IFSI n'ont pas signé la charte Erasmus +, ils peuvent toutefois avoir mis en place des conventionnements bilatéraux avec des établissements d'enseignement supérieur dans des pays hors Union Européenne, comme les Etats-Unis ou le Canada par exemple.

La mobilité dans le cadre de ces conventions spécifiques est la même que elle proposée dans le cadre de la charte Erasmus + :

- soit une mobilité en stage
- soit une mobilité académique

Renseignez-vous auprès de votre IFSI pour savoir s'ils proposent ce genre d'offre de mobilité !

4.2. La mobilité à l'internationale dans le cadre d'un stage organisé par un.e étudiant.e

Pour organiser vous-même votre stage à l'étranger, il va falloir monter un dossier de présentation de votre projet.

Ce dossier est celui que vous présenterez à la direction et à l'équipe pédagogique de votre IFSI, et qui leur permettra d'accepter ou non votre projet.

Il devra donc être bien ficelé et surtout vous devrez en avoir une parfaite connaissance.

Voici les sujets que vous pouvez/devez aborder dans votre dossier de présentation :

- des informations d'ordre général sur le pays de destination telles que sa situation géographique, le climat, l'histoire, sa situation politique, l'économie, la population, sa religion et sa culture, le système d'éducation, le système de santé, ...
- des informations concernant votre stage comme un descriptif de la structure d'accueil, les objectifs spécifiques de votre stage, l'aspect logistique, vos besoins financiers bien détaillés dans un budget prévisionnel (lien en annexe) afin de donner la plus grande transparence possible à votre projet.
- il faut que vous expliquiez également pourquoi vous avez choisi ce pays et cette structure d'accueil, quelles compétences vous allez pouvoir y développer, et pourquoi c'est important dans votre projet professionnel ou de formation.

Prenez contact avec les associations françaises qui sont en partenariat avec votre destination afin d'avoir des informations précises et complémentaire à celles que vous avez trouvé dans vos recherches. Une fois ce dossier terminé, il devra être envoyé à l'Agence Régionale de Santé pour que celle-ci puisse valider votre projet.

Afin de faciliter votre démarche, pensez à créer une association pour gérer à la fois l'argent des dons mais également le partenariat avec l'association ou l'établissement qui vous recevra en stage. Ainsi, toute la gestion de votre projet sera facilitée, et vous

pourrez transmettre les rênes du projet (et donc de l'association) à des étudiant.e.s de la promotion d'en-dessous de vous au sein de votre IFSI.

La Convention de stage

Prenez le temps de bien lire la convention de stage que vous signez avec l'association/établissement qui vous fait partir, ceci vous évitera bien des surprises. Vous devez connaître l'intégralité des frais que vous allez dépenser et à quoi ils sont destinés (logement, alimentation, assurance, transport...). Ayez une copie de la convention pour le voyage, afin de toujours l'avoir sur vous, en cas de litige.

4.3 La mobilité internationale dans le cadre de séjours d'études

Parfois, si le projet pédagogique de l'IFSI l'autorise, les associations étudiantes (et parfois les IFSI eux-mêmes) peuvent organiser des séjours d'études.

Il s'agit en général d'une ou deux semaines, inscrites dans le déroulé des cours (d'où la nécessité d'être intégré au projet pédagogique de l'établissement), dégagées pour permettre à des étudiant.e.s de partir à l'étranger.

Les séjours d'études peuvent se faire sous plusieurs formes :

- visites d'établissements de soins et/ou d'établissements de formation
- activités de prévention ou de santé publique au sein d'une association
- et bien d'autres.

Plus courts et sous un format différent de la mobilité en stage ou de la mobilité académique, ils permettent malgré tout aux étudiant.e.s de découvrir un autre système de soins et une autre culture.

Si vous êtes une association et que vous décidez d'organiser ce type de projet (ou que vous en organisez déjà) faites attention à votre budget. En tant qu'association, vous ne devez aider au financement du séjour, si cela est dans vos moyens, que pour les étudiant.e.s adhérant à votre association.

Vous ne devez en AUCUN cas financer le séjour pour vos formateurs, votre direction ou des membres de l'équipe administrative.

4.4. Les modalités de départ

4.4.1. Passeport et VISA

Le passeport

Dans les pays hors Union Européenne, vous devrez présenter un passeport en cours de validité. La demande de passeport se fait à votre mairie de résidence. Celui-ci coûte environ 86 € et vous sera délivré dans le mois qui suit la demande. Il est valable 10 ans.

Pour plus de renseignements quant aux démarches à suivre, vous pouvez aller à l'adresse suivante : <http://vosdroits.service-public.fr/F14929.xhtml>

ASTUCE ! Si vous n'êtes pas dans les temps, vous pouvez demander un passeport d'urgence (urgence à justifier) : il coûte 30 euros, est valable 1 an et vous sera délivré en 48h.



Le VISA

Il se présente sous la forme d'une vignette sur votre passeport et indique la durée et la raison de votre séjour dans le pays.

Il en existe plusieurs formes : visas étudiants, touristiques, d'affaire ou de travail. Les prix et délais de délivrance d'un visa varient selon les pays. Il faut donc vous rendre sur le site de l'ambassade de votre pays d'accueil pour connaître les démarches à suivre.

Pour avoir l'adresse de l'ambassade, allez sur ce site :

<http://www.actionvisas.com/> et sélectionnez votre destination !

4.4.2. Le permis de conduire international

Si vous vous rendez hors Union-Européenne, votre permis de conduire français ne suffira pas. Il vous faudra également un permis de conduire international, qui est en fait la traduction officielle de votre permis français. Vous devez le demander avant votre départ à l'étranger, et très en avance car les démarches prennent du temps.

Pour demander votre permis de conduire international, rendez-vous sur le site suivant, toutes les démarches y sont détaillées :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11534>

4.4.3. Votre santé

L'assurance maladie

Renseignez-vous auprès de votre sécurité sociale et de votre mutuelle pour

connaître les modalités de remboursement en cas de frais de santé dans le pays de destination.

Votre couverture est dans tous les cas limitée à une assurance santé. Vous avez donc intérêt à souscrire une assurance-assistance en plus de la Sécurité Sociale car les frais médicaux sont chers dans certains pays.

Pour le Québec, il y a un protocole d'entente entre la France et cette région canadienne. Celui-ci prévoit l'exemption de la cotisation d'assurance maladie pour les étudiants français qui vont poursuivre leurs études, notamment dans le cadre d'échanges inter-universitaires.

Plus d'informations sur les démarches à suivre :

http://www.cleiss.fr/particuliers/je_pars_etudier_au_quebec.html

ASSURANCE RAPATRIEMENT

A souscrire avant votre départ, elle vous permettra de revenir en France en cas de besoin. Certaines cartes bancaires prévoient une assurance rapatriement pour tout séjour inférieur à 90 jours. Pour une durée supérieure, nous vous recommandons de contacter votre assureur.

La consultation médicale avant votre départ

Avant de partir, nous vous recommandons de faire un check-up complet auprès de votre médecin. Pensez à prendre votre rendez-vous le plus tôt possible car la liste d'attente est parfois longue pour obtenir une consultation dans un service de médecine du voyage.

Elle servira à :

- vérifier la validation de vos vaccinations.
- prescrire l'antipaludéen (prophylaxie et de réserve) et les autres médicaments de votre trousse personnelle.

Une consultation chez le dentiste est conseillée. Négliger cet examen au départ comme au retour peut exposer à des conséquences graves.

Les vaccins

Dans tous les cas, la médecine du voyage saura vous dire quels sont les vaccins obligatoires et ceux conseillés pour votre destination. Vérifiez que les vaccinations de base (rougeole, hépatite B, DTP, BCG) sont à jour, même si celles-ci ne sont pas obligatoires dans le pays où vous vous rendez.

*Le carnet international de vaccination : délivré gratuitement par les centres de vaccinations, il permet d'attester de la validité des vaccins reçus et pourra vous être demandé dans certains pays.
Pour avoir la liste des centres de vaccinations internationales près de chez vous, consultez l'adresse suivante : http://www.muskadia.com/sante/centres_de_vaccination_en_france.asp.*



Les précautions sanitaires

Il est impératif de bien se renseigner sur la situation sanitaire du pays choisi. Certaines destinations sont plus à risques que d'autres : restez vigilant et pensez à respecter les précautions élémentaires d'hygiène et de qualité de l'eau.

La carte de groupe sanguin

En cas d'accident, elle vous sera grandement utile ! Elle s'obtient gratuitement dans n'importe quel hôpital à partir de deux prises de sang. N'hésitez donc pas à demander ces bilans sanguins à votre médecin traitant en amont de votre départ.

4.4.4. La carte étudiante internationale ISIC

Voir page en fonction du sommaire, page idem dans la mobilité européenne

4.4.5. Téléphoner à l'étranger

Voir page en fonction du sommaire, page idem dans la mobilité européenne

4.4.6. Gérer son argent

Voir page en fonction du sommaire, page idem dans la mobilité européenne

4.4.7. Le logement

Voir page en fonction du sommaire, page idem dans la mobilité européenne

4.4.8. L'avion

Voir page en fonction du sommaire, page idem dans la mobilité européenne

4.5 Les financements

Vous êtes nombreux à nous contacter pour bénéficier d'une subvention afin de financer votre projet. La FNEFI n'est malheureusement pas en mesure de vous aider financièrement mais voici quelques pistes à explorer.

L'intégralité de ce type de stage est à la charge de l'étudiant, il n'existe pas de bourses susceptibles de vous aider.

Pour que vous puissiez au mieux profiter de votre voyage, il vous faudra trouver des aides financières. Sachez que certaines associations s'occupent de tout pour un montant donné. N'attendez pas le dernier moment pour rechercher des financements. C'est un projet important qui doit se préparer environ un an avant la date du départ.

Quelques idées pour récolter des fonds

- Vous pouvez organiser de nombreuses actions pour récolter des fonds :
- vente de calendriers, briquets, organisation de Kermesse, loto, tombola...
 - organisation de soirée en boîte, en bar, dans des restaurants. Et si dans votre IFSI il existe une association étudiante n'hésitez pas à faire appel à elle pour vous aider à faire les soirées
 - ensachage en supermarché
 - vente de gâteaux, de croissants et de café pendant les pauses
 - emballages cadeaux à Noël

Faites vous un rétroplanning de toutes les actions que vous voulez mener en fonction des différentes manifestations annuelles (Noël, 1er mai, Pâques, portes ouvertes de votre IFSI..).

Chercher des subventions ou dons

Préparez un dossier de présentation du projet, du même type que celui que vous allez présenter à votre IFSI, accompagné d'un budget prévisionnel (billets d'avion, coût des vaccins, passeports, visas, déplacements sur place, nourriture, logement...) qui justifiera de votre demande de financements.

Pour vous guider si vous n'en avez jamais fait, nous vous avons mis en annexe 3 un exemple de budget prévisionnel.

Voici une liste non-exhaustive des associations et institutionnels à qui vous pouvez faire des demandes de subventions pour votre projet de mobilité :

- **les partenaires publics** : le Conseil Général, le Conseil Régional, votre Mairie, le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ), le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), le Fond Culture Action, qui est proposé par le CNOUS. Celui-ci vous donne une subvention si vous montez une exposition interactive à votre retour (avec des photos, des sons, des diaporamas, des vidéos...)

qui s'adressera à tous les étudiants de votre IFSI. Plus l'exposition sera originale et innovante, plus vous aurez de chance d'être subventionné. Plus d'informations et le formulaire d'inscription sont par ici : http://www.cnous.fr/_vie_50.htm .

- **les partenaires privés** : les laboratoires (support financier et dons de vaccins, traitement contre le paludisme...), Les Services Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), le centre hospitalier auquel est rattaché votre IFSI peut vous vacciner gratuitement, les entreprises de votre entourage...

4.6 Ne rien oublier dans la valise

4.6.1. Les papiers administratifs

Pour les départs hors Europe, la liste des documents nécessaires à avoir avec vous lors de votre départ est sensiblement la même que celle que nous vous avons faite pour les départs au sein de l'Union Européenne.

Il vous faudra rajouter :

- votre passeport obligatoirement, car votre carte d'identité ne suffira pas
- votre carnet de vaccinations international à jour
- votre permis de conduire international et votre permis de conduire français

4.6.2. Vos bagages

Conseil primordial : adaptez vos affaires à votre pays de destination ! Et ne prenez pas d'objets de valeur, pour éviter de les perdre durant le transport ou sur place, ou de vous les faire voler.



Vos affaires personnelles

Faites attention à bien adapter vos tenues à la culture du pays où vous vous rendez. Dans certains endroits, les tenues trop dénudées ne sont pas admises dans la culture locale, alors évitez notamment les décolletés trop plongeants. Des tenues adaptées en tissu léger feront l'affaire.

Pour vous protéger des piqûres de moustique, souvent porteuses de maladies, prenez avec vous des vêtements à manches longues, des pantalons et des chaussettes.

N'oubliez pas votre petit matériel, qui vous sera toujours utile, surtout si vous profitez de votre séjour pour voyager un peu dans le pays : gourde isotherme, lampe de poche, couteau suisse, pince à épiler, petits ciseaux, papier hygiénique, sac de couchage léger, moustiquaire imprégnée, lunettes de soleil, crème solaire, répulsifs anti-moustiques, bombes ou serpentins anti-moustiques, lessive, savon...etc.

Pour tout ce matériel, pensez à vous renseigner auprès du pays de destination, bien souvent tout ceci est moins cher sur place.

Et surtout, demandez à votre lieu de stage s'il est nécessaire d'emmener vos tenues de stages ou non.

Les médicaments

Glissez bien votre valise une trousse à pharmacie, afin d'avoir toujours avec vous des médicaments de base dont vous pourriez avoir besoin.

Voici une liste non-exhaustive de ce que vous pouvez emporter avec vous : antalgiques, antipyrétiques, anti-diarrhéiques, antiémétiques, laxatifs, antispasmodiques, traitement préventif du paludisme, désinfectant cutané, compresses et pansements, désinfectant pour l'eau, collyres oculaires, pommade Biafine® ou Flammazine®, préservatifs, Solution Hydro-Alcoolique...etc.

Lors de la visite médicale avant le départ, faites vous prescrire les médicaments indispensables, ne pratiquez pas l'automédication sauvage !

Le matériel pour le lieu de stage

Avant tout, renseignez-vous auprès de l'association avec laquelle vous partez ou auprès du lieu de stage qui vous accueille pour connaître leurs besoins et leurs nécessités. Privilégiez ce qui peut servir sur place. Faites vos valises stratégiquement, pour éviter de trop vous encombrer inutilement.

Vous pouvez également organiser des collectes de denrées alimentaires dans les supermarchés, mais n'oubliez pas que le coup du transport sera élevé.

Pour ce qui est des médicaments amenés sur place, il est nécessaire de bien se renseigner pour être sûr d'être dans la légalité internationale. Il est désormais difficile d'obtenir des médicaments non-utilisés par les pharmacies privées mais vous pouvez faire l'essai. Vous pouvez aussi faire des demandes au centre hospitalier dont votre IFSI dépend.

En ce qui concerne les vaccins, vous pouvez également faire la demande aux laboratoires.

Et pour avoir des fournitures scolaires à distribuer aux enfants du pays de destination, demandez aux supermarchés, banques, mutuelles, partenaires de l'association de votre IFSI...etc.

4.7 Une fois sur place

4.7.1. L'inscription au consulat

Le Consulat Général de France a pour rôle d'assurer la défense et la protection des Français.

Lors de votre séjour à l'étranger, nous vous recommandons de vous inscrire au registre des français établis hors de France et de solliciter une carte consulaire. Cette démarche est gratuite, volontaire et non obligatoire. De plus, cette inscription permet au consulat d'avoir connaissance de votre présence sur le territoire notamment lors des catastrophes naturelles.

C'est l'inscription au Fil d'Ariane.

L'inscription peut s'effectuer par courrier électronique, par correspondance, par télécopie, ou en se déplaçant personnellement au Consulat. Pour toute inscription, vous devez vous munir : d'une pièce d'identité, d'un justificatif de votre nationalité française d'une attestation de résidence dans la circonscription consulaire.

Toutes les informations nécessaires sur les démarches consulaires et le pays où vous vous rendez sont disponibles sur le site du Ministère des Affaires Etrangères
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

Le Fil d'Ariane est le nom donné au réseau des ambassades, qui relie tout les touristes et les expatriés, et permet aux Français de se retrouver et d'être contactés partout où ils se déplacent, particulièrement en cas de catastrophes naturelles ou de conflits.

Ce nom vient de la mythologie grecque, Ariane ayant donné un long fil à Thésée pour lui permettre de retrouver son chemin et de s'échapper du labyrinthe du Minotaure.

En cas de vol ou de perte de vos papiers

Le consulat pourra :

- vous donner des attestations de perte / vol de documents, passeport, carte nationale d'identité ou permis de conduire sur la présentation d'une déclaration faite préalablement auprès des autorités locales de police,
- vous délivrer un laissez-passer pour permettre votre seul retour en France, après avoir effectué une vérification,
- vous délivrer un nouveau passeport après avoir consulté l'autorité émettrice (préfecture ayant établi votre passeport).

En cas d'arrestation

Le consulat pourra :

- faire savoir aux autorités locales que vous êtes sous la protection consulaire de la France et s'enquérir du motif de votre arrestation.
- avertir votre famille de votre arrestation et solliciter les autorisations nécessaires

pour que l'on puisse vous rendre visite.

- veiller à vos conditions de détention et aux respects des lois locales.
- vous proposer un avocat pour vous défendre (les frais resteront à votre charge).

En cas de maladie

Le consulat vous orientera vers un médecin agréé par ses services ainsi qu'une liste de médecins spécialisés (tant que cela est possible). Dans tous les cas, les honoraires seront à votre charge.

En cas d'accident grave

Le consulat peut prévenir votre famille et envisager avec celle-ci les mesures à prendre pour votre bien : hospitalisation ou rapatriement.

En cas de décès

Le consulat se chargera d'avertir votre famille et de l'aiguiller dans toutes les formalités administratives de rapatriement ou d'inhumation. Les frais seront à la charge de la famille, ou de l'organisme d'assurance du défunt.

4.7.2. La prévention

La sexualité

Utilisez toujours des préservatifs certifiés aux normes françaises (NF) ou européennes (CE). Achetez-en ou passez-en prendre au centre de dépistage le plus proche de chez vous ou dans une association de prévention (ex : Aides) avant de partir.

La situation sanitaire

Selon le lieu de résidence, il faut savoir quelles précautions sont à prendre.

C'est pour cela qu'avant de partir, il existe dans toutes les grandes villes des centres spécialisés de conseils aux voyageurs pour répondre aux nombreuses questions concernant l'hygiène alimentaire et le traitement de l'eau, les maladies infectieuses ou spécifiques de certains pays.

Même si vous ne résidez pas dans ces endroits, n'hésitez pas à les contacter par mail ou par téléphone, ils pourront vous donner de nombreux conseils.

Pour plus d'informations sur les maladies tropicales, rendez-vous sur le site de l'Organisation Mondiale de la Santé : http://www.who.int/topics/tropical_diseases/fr/

Le paludisme

Aucun médicament n'est capable de conférer une protection absolue contre le paludisme. C'est pourquoi il est nécessaire de diminuer le risque de contracter le parasite en diminuant le nombre de piqûres de moustiques.

Voici quelques conseils :

- prévoir des moustiquaires imprégnées avec crochets et une ficelle pour la fixer au lit,
- utiliser les répulsifs anti-moustiques sur les parties découvertes du corps et les insecticides (bombes insecticides et diffuseurs électriques).

Renseignez-vous auprès du pays de destination pour savoir si tout ceci se trouve facilement dans le pays, ceci vous évitera de vous surcharger..

Dès que le soleil commence à tomber, couvrez-vous les bras, les jambes et mettez du répulsif.

Les boissons

Suivant le pays où vous allez, buvez que de l'eau préalablement stérilisée soit par vos pastilles soit par ébullition ou de l'eau embouteillée que l'on décapsule devant vous. Et surtout, pas de glaçons !

Petit conseil : brossez-vous les dents uniquement avec de l'eau purifiée ou bouillie si vous êtes dans un pays où l'eau du robinet n'est pas potable.

L'alimentation

Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon avant toute manipulation d'aliments et avant les repas.

Suivant le pays où vous allez, ne mangez pas de crudités, de légumes non épluchés ou non-cuits, de fruits que vous ne pouvez pas peler.

Faites également attention aux crèmes, aux sauces, aux fruits de mer, aux plats cuits consommés froids, aux glaces ou aux sorbets, aux lait non stérilisé ou aux produits laitiers non pasteurisés.

Attention ! Il ne s'agit pas de ne manger aucun produit local, juste de faire attention à leur provenance et à bien être sûr que votre estomac est prêt pour des aliments auxquels il n'est pas habitué !

Contre les piqûres d'insectes

Prévoyez une protection efficace contre les piqûres d'insectes, en utilisant à la fois des sprays pour les vêtements et pour les parties du corps exposées.

N'oubliez pas la moustiquaire imprégnée d'insecticide ainsi que les spirales anti-moustiques.

Pour ce qui est des tiques, pensez à bien prendre une pince à tiques avec vous lors de vos voyages, afin de pouvoir retirer correctement la tique (il faut toujours retirer le corps et la tête). Consultez un médecin rapidement ensuite.

Si vous êtes mordu.e par un serpent, le premier conseil est de rester calme et de vous allonger. Envoyez votre collègue ou une personne autour de vous chercher du secours.

Enlevez toute bague ou bracelet si la morsure est sur la main, afin d'éviter un effet "garrot". D'ailleurs, ne faites surtout pas de garrot ! Utilisez uniquement un pansement compressif sur la zone de la morsure.

Pour éviter les piqûres de scorpions : ne marchez pas pieds nus, stockez vos affaires en hauteur (vos chaussures également pendant que vous dormez). Secouez ou retournez les habits, les draps et les chaussures avant usage pour en déloger, les araignées, scorpions et autres animaux indésirables. Évitez les endroits très sales et vérifiez l'absence de petites bêtes dans votre douche.

Les animaux

Suivant le pays où vous vous rendez, évitez de caresser les animaux de compagnie étant donné le danger que constitue la rage dans les pays subtropicaux, même dans les villes.

Ne négligez jamais une morsure ou une griffure animale : désinfection, sérum antitétanique, et pensez éventuellement à la rage.

La baignade

Évitez de vous baigner en eau douce (risque de bilharziose ou autre parasitose) même si l'eau n'est pas stagnante. Il n'y a pas de risque en eau de mer.

Sur le sable, marchez avec des chaussures et prévoyez une grande serviette pour vous allonger (afin d'éviter par exemple le larva migrans du chien).

Le soleil

Protégez-vous avec des vêtements couvrants, et surtout un crème solaire à indice élevé. Des lunettes de soleil de bonne qualité et chapeau à large bords pourront compléter votre panoplie. Évitez de vous exposer au soleil entre 11h et 15h (heure sur un cadran solaire).

*Pour plus de précisions, tous ces thèmes sont détaillés dans les fiches du Comité d'information médicales (CIMED),
L'adresse, c'est par là : www.cimed.org.*

4.8 Les témoignages de Julien et Anthony

Julien DANGLES

Parti au Sénégal lors de sa 2ème année à l'IFSI Croix-Rouge de Limoges.

FNESI : Partir à l'autre bout du monde pour faire un stage qui me permettrait d'apprendre mon futur métier ?

Julien : "Voilà un projet auquel j'ai pensé avant même d'avoir passé mon concours pour intégrer un IFSI! Une nécessité puisque cet élément a été déterminant dans le choix de l'établissement dans lequel j'allais passer mes 3 années d'études, puisque tous ne donnent pas cette possibilité aux étudiants, ou disons de manière plus ou moins facilitante.

C'est de cette manière que j'ai intégré l'institut de formation de la Croix-Rouge à Limoges. Et c'est en fin de deuxième année que mon projet allait commencer à prendre forme quand une fiche d'inscription pour les stages à l'international a circulé dans l'amphithéâtre! Une quarantaine d'étudiants inscrits pour une vingtaine de places, une sélection était nécessaire. Plusieurs critères rentraient en compte : le nombre d'ECTS obtenus (généralement les étudiants ayant des rattrapages n'ont pu aller au bout de leur projet), les compétences en terme d'adaptabilité en stage, la motivation (une lettre de motivation avec des

recherches bien précises sur le pays de notre choix nous a été demandée), etc. De plus, l'apport financier étant important (entre 1500 et 2000 euros pour les 5 semaines), cela peut freiner certaines personnes. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu préparer le projet en amont en travaillant les vacances et les weekends, et en donnant de mon temps pour mettre en place plusieurs actions avec l'association des étudiants de mon IFSI qui rapportent de l'argent (vente de gâteaux aux pauses, vente de photos de promotion, soirées étudiantes à thèmes...). Il est également possible de démarcher des partenaires locaux type compagnie d'assurance, ou encore solliciter le conseil régional, chose qui nous a permis de financer notre stage à hauteur de 30%. Une fois que la sélection était faite et que nous avons choisi notre destination (choix entre Roumanie, Vietnam, Chili, Sénégal), un projet de santé public était à initier avec un diagnostic à poser, tout ceci se concrétisant sur place après plusieurs semaines passées sur notre terrain de stage. Toujours passionné par la culture des pays d'Afrique Occidentale, le Sénégal était pour ma part une évidence et la possibilité de réaliser un rêve de gosse! C'est pourquoi je me suis jeté sur l'occasion. D'un point de vue logistique, l'institut de formation a fait le choix de nous faire partir en passant par une association ("visa santé") s'occupant de nous trouver l'hébergement, le stage avec tuteur et maître de stage formé à l'encadrement des étudiants en soins infirmiers français, et organisant un séminaire de deux jours pour nous donner tous les conseils nécessaires. Bref, billets d'avion achetés, vaccins réalisés, visa obtenu, sac à dos bouclé (plus une valise chacun contenant uniquement du matériel de soin récupéré en France que nous laisserons sur place), nous voilà, un groupe de 9 étudiants dans l'avion direction Dakar, pour une aventure de 5 semaines...

Le Sénégal, surnommé la "Terenga" (= terre d'accueil)... Voilà une réalité que j'ai pu découvrir dès l'instant où j'ai posé les pieds dans ce pays. Par groupe de 3, nous sommes hébergés dans des familles, à proximité des lieux de stage. Bien au delà des compétences que je vais pouvoir acquérir pour mon futur métier, je découvre en premier lieu des valeurs fortes et très présentes sur place : partage, générosité, convivialité, solidarité, joie, plaisir de vivre... Il suffit d'un repas autour d'un plat unique avec toute la famille et d'une fête dans le quartier (chants religieux et percussions sont au rendez-vous quasi quotidiennement) pour être à l'aise avec la culture locale et réaliser que les 5 semaines vont passer vite, trop vite!!! Alors certes les températures avoisinent les 40 degrés et les conditions d'hygiène sont bien différentes de celles que nous avons l'habitude d'avoir, mais tout cela passe aux oubliettes avec le traditionnel thé sénégalais, les jeux avec les enfants dans la rue, les sourires des gens que l'on rencontre, les plats locaux (personnes sensibles aux plats épicés, s'abstenir)... Sur place, le quotidien est rythmé par le stage, bien que les horaires soient moins lourds qu'en France (généralement, 9h - 12h du lundi au vendredi). Celui-ci se fait au sein du dispensaire du village où nous tournons avec l'infirmier, mais également la sage-femme ou encore la "panseuse". Là, nous découvrons une approche différente du soin, bouleversant ainsi nos savoirs et nos habitudes. Par exemple, la prise en charge de la douleur, quasi nulle, est un des éléments qui m'a le plus questionné. Justifié par une culture différente et un manque de moyens matériels, cela nous a permis d'avoir de nombreux échanges extrêmement riches sur les habitudes de soins avec l'équipe. Nous sommes donc confrontés à cette réalité lors des soins auxquels nous

participons : vaccination des enfants en bas âge, réfection de pansement, accouchements et autres. Nous avons également l'occasion de dispenser des cours à plusieurs classes d'élèves de l'école primaire du quartier, sur tout ce qui concerne l'hygiène de base (lavage des mains, brossage de dents, toilette...) et son intérêt, avec en prime le sourire des enfants quand nous laissons du matériel scolaire aux plus démunis.

Aujourd'hui, en prenant du recul, je réalise que bien au delà du stage, ce séjour au Sénégal fût une expérience extraordinaire, une réelle leçon de vie, apportant ainsi sur le plan personnel et professionnel. J'ai pu avoir de nouvelles réflexions que j'applique maintenant quotidiennement étant professionnel, que ce soit en ce qui concerne la gestion du matériel, l'accès aux soins, ou encore la prise en soin de patients de culture différente. Plus largement, il est à mon sens possible d'avoir une forme de prise de conscience, renforçant ainsi des principes ayant pour base la valeur humaine. L'énergie et l'investissement nécessaire en amont semblent donc tout à fait dérisoires en comparaison au bénéfice que l'on peut en tirer au retour. Personnellement, le bonheur engendré par ce stage sur tous les points me pousse à refaire un séjour sénégalais d'ici peu..."



Anthony RIBEYRON,

Parti au Pérou lors de sa 3ème année à l'IRFSS Croix Rouge de Saint-Etienne

FNESI : D'où t'es venu l'envie de partir, et comment as tu construit ton projet ?

Anthony : Tout d'abord j'adore voyager et l'humanitaire est l'un de mes projets professionnels. J'ai donc sauté sur l'opportunité d'un stage à l'international. Il y a un forum des stages à l'étranger organisé par l'Ifsi de la CRF de Saint Étienne. Cela m'a permis de rencontrer les étudiants partis les années précédentes et c'est à ce moment là qu'a commencé le cheminement de mon projet. Puis, en accord avec l'IFSI, j'ai choisi une association locale avec laquelle j'ai signé une convention tripartite. C'est vraiment à ce moment là que je me suis projeté dans se projet, de j'ai commencé à monter trouver des financements et que j'ai monter le projet selon les besoins locaux du pays d'accueil.

FNESI : As tu rencontré des difficultés particulières avant et pendant ton séjour ?

Anthony : J'ai eu la chance d'avoir eu l'aide du bureau des relations internationales de mon IFSI, composé de 4 cadres formateurs et d'un agent administratif, qui m'a beaucoup aidé dans mes démarches. Cependant, les seules difficultés précédents mon départ ont été quelques différents au sein de notre groupe .

Sur place, les difficultés ont été tout autres : l'adaptation à la vision de la santé et de la prévention, et le fait que nous sommes vu trop souvent comme des pourvoyeurs de fond notamment par l'association qui nous a accueillis, a demandé un réel effort de notre part.

FNESI : Quel a été ton vécu la bas ? Que retiens tu de cette expérience pour ta vie personnelle et ta future vie professionnelle ?

Anthony : Une fois ces difficultés dépassées, le séjour à été formidable : des rencontres uniques dont je me souviendrai encore longtemps, un choc des cultures constructif qui m'a permis une remise en question et une prise de recul vis à vis de notre mode de vie français, l'apprentissage de la langue et bien sûr les visites de lieux paradisiaques qui nous en ont mis pleins les yeux.

D'un point de vue plus professionnel : j'ai eu l'occasion de comprendre le rôle d'un infirmier masterisé au Pérou et l'intérêt de développer ce type de formation en France.

Ce stage m'a fait aussi prendre conscience de l'avantage de nos soins avec une prise en charge globale du patient, et des problématiques d'une médecine péruvienne 100% payante.

Dans ma future vie professionnelle, je ferais mon possible pour améliorer la prise en charge des patients tout en essayant de faire perdurer notre système de soins actuel.

FNESI : As-tu des conseils pour les étudiant.e.s intéressé.e.s par une mobilité à l'international ?

Anthony : Oui ! Pour ce genre de mobilité à l'international : partez au moins à trois. Vérifier la fiabilité de l'association qui vous accueillera et prenez contact avec l'ambassade ou l'antenne française du pays d'accueil afin d'avoir un interlocuteur de confiance.

Lorsque vous signez la convention avec l'IFSI, et l'association, vérifiez qu'elle précise un maximum d'informations et n'oubliez de prévoir une rapatriement sanitaire.

Et pour finir, n'oubliez pas : vous ne partez pas en humanitaire mais bien en stage à l'international... C'est très différent !



Conclusion

Vous avez donc désormais toutes les clés pour construire et vivre une mobilité. Il paraît évident qu'une telle expérience sera riche en apprentissages pour vous, tant sur le plan professionnel que personnel. Alors, n'hésitez plus, lancez-vous !

Annexes

Annexe 1 : Sites Utiles

- Alliance Française : www.fondation-alliancefr.org
- Agence Europe Education Formation France (agence gérant le programme ERASMUS en France) : <http://www.europe-education-formation.fr/>
- Association TELI (association pouvant vous aider à la mobilité ou vous renseignez) : www.teli.asso.fr
- Assurance Maladie (informations sur votre assurance en fonction de votre situation) : www.ameli.fr
- Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (votre protection sociale à l'international) : <http://www.cleiss.fr/>
- Comité d'informations médicales (informations sur la situation sanitaire de chaque pays) : <http://www.cimed.org>
- Communauté des étudiants qui partent à l'étranger (communauté des étudiants partant à l'étranger) : www.expat-etudiant.fr
- Conseils aux voyageurs : <http://www.diplomatie.gouv.fr>
- SVE :
 - http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/map_contacts.html
 - http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/site/sve_jeunes-17-30-ans.html
 - <https://www.france-volontaires.org/-Service-Volontaire-Europeen-SVE->

Logement :

- <https://www.couchsurfing.org/>
- <http://www.easycoloc.com>
- <http://www.ma-colocation.com>
- <http://www.appartager.com>
- <http://www.colocation.fr/homepage.php>
- <http://www.recherche-colocation.com>
- <http://www.loquo.com> (Espagne)
- <http://www.expat.org/annonces-gratuites/colocation.htm>
- <http://www.accommodationforstudents.com> (Royaume Uni)
- <http://www.studentaccommodation.org/>
- <http://housing.justlanded.com>
- Maison des Français à l'étranger : <http://www.mfe.org/>
- Renseignements généraux sur chaque pays :
 - <http://www.worldstudent.com/etranger/index.shtml>
- Union des Français de l'Étranger : www.ufe.org

Annexe 2 : La charte ERASMUS + de l'étudiant.e

Le statut d'étudiant.e Erasmus + s'applique aux étudiant.e.s qui satisfont aux critères d'éligibilité Erasmus + et qui ont été choisis par leur université pour effectuer un séjour d'études Erasmus + dans une université partenaire située hors du pays d'origine, dans l'un des pays européens participant au programme. Les deux universités doivent être titulaires d'une charte universitaire Erasmus plus délivrée par la Commission européenne.

Vos droits en tant qu'étudiant.e Erasmus + :

- L'obtention d'un contrat d'études signé avant votre départ par votre université d'origine, votre université d'accueil et vous-même. Ce contrat détaille les études que vous effectuerez à l'étranger, y compris les crédits académiques (ECTS) à obtenir.
- L'obtention d'un relevé des résultats, signé par votre université d'accueil, à la fin de votre période d'études à l'étranger. Ce relevé indique vos résultats, ainsi que les crédits et les notes obtenus.
- La pleine reconnaissance par votre université d'origine des crédits obtenus pendant votre mobilité Erasmus +, conformément au contrat d'études.
- L'exemption du paiement à l'université d'accueil des frais de scolarité, des frais d'inscription, des frais d'examen ou des droits d'accès aux laboratoires et aux bibliothèques, au cours de votre séjour Erasmus +.
- Le maintien pendant votre séjour à l'étranger de la bourse ou du prêt d'étudiant obtenu dans votre pays d'origine.

Vos devoirs en tant qu'étudiant.e Erasmus + :

- Respecter les dispositions et obligations du contrat étudiant Erasmus + conclu avec votre université d'origine.
- Faire en sorte que toute modification du contrat d'études soit convenue par écrit à la fois avec l'université d'origine et l'université d'accueil dès que cette modification se produit.
- Effectuer l'intégralité de la période d'études comme convenu, sous la tutelle de l'université d'accueil, en se soumettant aux examens ou autres formes d'évaluation, et respecter les règles et règlements de cette université.
- Établir, à votre retour, un rapport sur votre séjour d'études Erasmus + à l'étranger.

En cas de problème :

- Cerner clairement le problème et vérifier vos droits et obligations.
- Contacter votre coordinateur pédagogique et engager la procédure de recours officielle en vigueur dans votre université d'origine.
- Au cas où vous n'obtiendriez pas satisfaction, prendre contact avec votre agence nationale.

Annexe 3 : Exemple de budget prévisionnel

Budget prévisionnel			
Dépenses		Recettes	
	Montant		Montant
Hébergement		Partenaires publics:	
Alimentation		Conseil régional	
		- Conseil général	
Billet d'avion		- Mairie de la ville d'études	
Passeport		- Mairie d'habitation des parents	
		- CROUS	
Vaccinations (à détailler)		- CRIJ	
Traitement paludisme			
		Partenaires privées:	
Assurance		- Association locale	
		- Comité d'entreprise des parents	
Forfait téléphone			
		Actions:	
Matériels:		- Vente de gateaux	
- moustiquaires		- Vente de muguet	
- gourdes		- Soirée	
- répulsifs			

Annexe 4 : Carnet de vaccinations

Vaccination : êtes-vous à jour ?

2015
calendrier simplifié
des vaccinations

Âge approprié	Naissance	2 mois	4 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	45 ans	65 ans et +
BCG	Naissance											
Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite		2 mois	4 mois	11 mois			6 ans	11-13 ans		25 ans	45 ans	Tous les 10 ans
Coqueluche		2 mois	4 mois	11 mois			6 ans	11-13 ans				
Haemophilus influenzae de type b (HIB)		2 mois	4 mois	11 mois								
Hépatite B		2 mois	4 mois	11 mois								
Pneumocoque		2 mois	4 mois	11 mois								
Méningocoque C					12 mois							
Rougeole-Oreillons-Rubéole					12 mois	16-18 mois						
Papillomavirus humain (HPV)								11-13 ans	14 ans			
Grippe												Tous les ans

